

CONCERTATION REGIONALE POUR LE PROGRAMME « AMBITION BIO 2017 »

Synthèse Bourgogne

Ce document est une **compilation des contributions** reçues des partenaires suivants :

- Chambres d'agriculture de Bourgogne
- CGAB et SEDARB
- Coordination rurale de Bourgogne
- Confédération paysanne de Bourgogne
- SAFER Bourgogne Franche-Comté
- Conseil général de la Nièvre
- Agence de l'eau Loire Bretagne
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Agrosup Dijon (contribution rédigée par Claire GAILLARD, Sylvie GRANGER et Hedi BEN CHEDLY, enseignants-Chercheurs en Agronomie à AgroSup Dijon)
- EPLEFPA Quetigny – Plombières
- EPLEFPA du Morvan
- EPLEFPA de Fontaines
- Parc naturel régional du Morvan
- VIVEA
- Pôle AB Massif Central
- Terre de liens Bourgogne Franche-Comté
- Communauté de l'Auxerrois (contribution rédigée par Noëlle CHOQUENOT - directrice service enfance éducation, en charge du dossier de la restauration scolaire -, Bruno ALBESSARD - chargé de l'eau potable à la communauté de l'Auxerrois -, Marie WAGER et Xavier ANTOINE - conseiller agri-environnement à l'association de la plaine du Saulce, en charge de la préservation des captages Auxerrois)
- EARL des Oisoles à Sacquenay (21260)

Remarques importantes :

- Les propos présentés dans ce document sont directement issus des contributions reçues. Ils ont été réorganisés en fonction des thématiques et ont été repris en l'état, **sans faire l'objet de reformulation ni d'ajout** par la DRAAF.
- Ce document ne cherche pas le consensus entre les différentes positions des acteurs en Bourgogne. Il vise à **apporter au niveau national un maximum d'idées** pour l'écriture de l'Ambition bio 2017.
- Dans cet esprit, quand des points de vue divergents ont été avancés, ils ont **été retranscrits sans volonté de les hiérarchiser**.
- Seules les idées **pertinentes pour le niveau national** ont été conservées. Les suggestions d'amélioration propres à la Bourgogne n'ont pas été intégrées dans cette contribution, mais sont conservées et seront étudiées au moment de l'écriture du plan régional.
- Sur la plupart des thématiques, différents points de vue ont été exprimés par les partenaires et ont été repris. Sur certaines questions, tous les partenaires ne se sont pas exprimés et il se peut que la réponse **fasse apparaître seulement le point de vue du partenaire qui s'est exprimé**.

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région ces dix dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

Fin 2011, 4,15% des exploitations bourguignonnes sont engagées en agriculture biologique (bio et conversion). Elles représentent 2,4% de la SAU. La dynamique de conversion est soutenue malgré un ralentissement en 2012.

Deux départements sont « moteurs » (Yonne et Côte d'Or) les deux autres départements sont moins dynamiques (Nièvre et Saône et Loire). La nature des activités (viticulture bien présente en Côte d'Or et dans l'Yonne), les caractéristiques pédo-climatiques expliquent ces différences de développement.

En effet, la dynamique de développement de l'AB n'est pas régionale, mais sectorielle. Les facteurs et freins au développement peuvent être analysés secteur par secteur dans un premier temps.

Céréales :

La création et le développement de la coopérative historique COCEBI ont permis d'offrir un débouché en grandes cultures bio, ce qui a certainement favorisé les conversions en grandes cultures. Aujourd'hui d'autres acteurs se positionnent sur l'aval en grandes cultures et offrent des débouchés aux agriculteurs (Moulin Bio d'Aiserey, CAVAP dans l'Yonne...). L'enjeu est que le développement important de ces nouveaux outils de transformation, notamment le moulin bio d'Aiserey (Côte d'Or), concrétise la dynamique de conversion.

La collecte est en augmentation nette, notamment autour de zones de captages d'eau potable bénéficiant d'un accompagnement particulier. La bonne tenue actuelle des cours des céréales ne favorise pas la conversion en grandes cultures bio.

Elevage :

En élevage le développement de la bio est freiné par l'aval : absence de valorisation des bovins maigres bio, faible plus-value pour les AOC fromagères. L'engraissement des bovins, qui permet de mieux valoriser les animaux produits en AB, est difficile en Bourgogne et dépasse la question du bio.

En effet, nos systèmes de production conventionnels sont orientés vers la production de Bovins viande avec vente de brouillards à l'export. Ces élevages extensifs ont des pratiques proches de l'AB. Les surfaces en herbe représentent une part importante de la SAU, elles sont protégées par la réglementation car riches en biodiversité et menacées par le labour et la mise en culture. L'interdiction de retourner les prairies ne permet pas le développement de cultures pour l'autonomie des exploitations ce qui freine le développement de l'engraissement des animaux.

On observe une forte progression du nombre d'éleveurs bovins lait, accompagnée par la coopérative Biolait. Cette progression, comme pour les autres secteurs d'élevage est bien inférieure depuis 2011. Plus généralement, la filière lait (en perte de vitesse en conventionnel) ne décolle pas en AB malgré les efforts pour la soutenir.

L'autonomie en protéines pour les élevages est difficile à atteindre en Bourgogne, en raison du faible potentiel des sols.

Viticulture :

Ces années récentes, c'est surtout le secteur viticole qui a porté les conversions.

Nous avons observé un très fort développement de la viticulture biologique, surtout en Côte d'Or, porté par de grands domaines, ou des petits domaines techniquement reconnus qui ont contribué à établir la place de la viticulture bio dans les instances régionales professionnelles.

Maraîchage :

Des projets de conversion AB associée à la vente directe se concrétisent, en particulier en maraîchage et en volailles. A l'inverse l'absence de filières ou d'organisation économique en aval de la production maraîchère ne permet pas de développer le secteur de la restauration collective malgré une demande qui émerge.

Si l'on considère les aspects transversaux,

Dans la phase actuelle de développement de l'AB, et ceci doit être vrai dans les autres régions, les conversions les plus « faciles » ont souvent été faites : conversions par conviction, avec des agriculteurs les plus au point techniquement. Les nouveaux producteurs bio seront plus difficiles à convaincre, et plus sensibles aux arguments économiques.

Les objectifs du Grenelle étaient très ambitieux, ils ont été atteints seulement en viticulture.

Forces

La Bourgogne bénéficie d'atouts pour la commercialisation en circuits longs :

- une ancienne coopérative céréalière spécialisée, la COCEBI
- la coopérative Eleveurs Bio de Bourgogne, adossée à l'union de coopératives GLOBAL
- la reprise de la collecte de « Biolait »
- un nouvel outil aval de transformation des céréales 100% bio, implanté en Côte d'Or

Faiblesses/freins au développement

En circuits courts, la région souffre

- de caractéristiques naturelles difficiles (taille, enclavement de certaines zones, mode de circulation)
- d'une très faible densité d'outils de première transformation et de commercialisation. Il y a peu de démarches collectives, excepté les coopératives implantées depuis plus de 20 ans en Bourgogne

En bovins bio, peu de produits sont valorisés en filière longue malgré la présence d'une coop.

Menaces

Concurrence par les produits importés

Réglementation contraignante ?

Un des partenaires invite à être vigilant sur la forte attente de la part des institutions sur les structures bio locales. C'est positif car cela donne une ligne directrice, et que cela permet de voir qu'il y a une volonté politique et un accompagnement possible par les institutionnels, mais les conversions bio sont un changement de système agricole, économique (aussi bien pour les exploitations que pour les entreprises) et nécessitent une maturation. Il faut se fixer des objectifs réalistes et se donner les moyens appropriés pour les atteindre.

Complément apporté par le pôle bio du Massif central (le Massif Central, à cheval sur 6 régions administratives, dépasse les frontières de la Bourgogne mais a participé à la concertation Ambition bio à travers son pôle AB. Pour certaines questions son témoignage sera repris tel quel car ne peut être synthétisé avec les autres témoignages « Bourgogne ») :

L'AB atteint aujourd'hui environ 4 % de la du Massif Central. Toutefois, la situation est contrastée entre les 6 régions du Massif : ainsi l'AB est plus développée en Languedoc Roussillon (7.9 % de la SAU), Rhône-Alpes (5.2 %) et Midi Pyrénées (4.6 %) qu'en Limousin, Auvergne et Bourgogne.

On identifie des **facteurs positifs communs** à ces 6 régions :

- présence de structures d'accompagnement,
- développement des filières,
- présence de références techniques et économiques
- contexte politique général en faveur de l'AB et contexte de prise de conscience de « l'environnement » par la société

Ainsi que des **freins au développement de l'AB** :

- psychologique et social : l'AB n'est pas encore reconnu en milieu rural et dans les formations agricoles (enseignants compris) : passer en bio n'est donc pas neutre socialement pour un agriculteur, vision plus négative du bio pour certaines régions.

- difficultés « relationnelles » entre les organisations de la bio dans certaines régions : définition des missions de chacun et coordination entre les acteurs parfois insuffisante, mais un travail est en cours pour y faire face.
- nombreux produits sous signe de qualité : « agriculteurs proches du bio » donc peu enclins à aller plus loin.
- contexte pédoclimatique : la question d'autonomie des systèmes d'élevage est cruciale. C'est un frein important au développement de l'AB en zone de montagne, renforcée par certains effets de la PAC qui peuvent limiter le recours à l'assolement.
- manque d'ETP spécialisés bio (100 % bio) dans certaines régions : animateurs, conseillers...

Quelles sont les actions incitatives au développement de l'AB mises en place au cours des 3 dernières années qui vous paraissent opportunes ?

- Aides à la conversion (CTE, MAE maintien),
- majoration des aides pour les installations en bio, notamment sur les secteurs diversifiés,
- compléments d'aides en zone prioritaire BACs (MAET),
- formation et sensibilisation des agris conventionnels,

L'incitation spécifique (MAET, animations, actions techniques et de développement...) faite dans certaines zones à enjeux eau pour convertir les terres les plus proches des points de captage a permis, grâce à une animation efficace et ne cherchant pas à opposer les modes de production, des dynamiques de conversion intéressantes (Secteur de Saint en Puisaye, Vallées de la Vanne dans l'Yonne par exemple) :

- Forces :
 - aide conséquente (MAET Bio : plus de 300 €/ha) sur zone prioritaire BAC,
 - animation spécifique, proposition d'une seule mesure MAET bio
- Faiblesses :
 - la surface convertie reste limitée,
 - on trouve peu d'élevage ovin et bovin sur les BACs,
 - l'absence d'agriculteur leader en AB peut freiner la dynamique
 - la question de la durabilité des conversions après la fin des MAET reste sans réponse
- Menaces :
 - Les règles d'urbanisme et la pression foncière peuvent contrarier les aménagements nécessaires des exploitations qui souhaitent se convertir.

Quels sont les potentiels de développement de l'AB dans votre région ?

Le potentiel dans certaines productions est très élevé : ovins, fourrages (luzerne), céréales, légumineuses (pois, lentilles...), légumes de plein champ, vigne...

On peut également identifier des pistes de développement en bovins allaitants :

- Développement filière bovin maigre : valorisation des broutards bios (au niveau des marchés au cadran ou ailleurs)
- Développement filière bovin engraisés : soutien à l'engraissement des bovins (aménagement des exploitations, soutien aux cultures bio en région pour alimenter les bovins en céréales bio,...)

Il est difficile de donner un chiffre précis sur le potentiel de développement de l'agriculture biologique en Bourgogne.

Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

En Bourgogne les acteurs du développement de l'AB sont :

- Les chambres d'agriculture
 - o Certaines Chambres d'agriculture ont créé des instances ou temps de concertation entre les différents acteurs de la bio. C'est le cas dans l'Yonne avec d'une part l'organisation chaque année d'une conférence bio et, d'autre part, la tenue d'un COPIL bio regroupant les acteurs du développement et des filières de la bio.
- Les organismes spécialisés
 - o CGAB (régional) – GAB (départemental) : Syndicats agricoles départementaux et régional auxquels les producteurs bio adhèrent.
 - o SEDARB (Service de développement Agrobiologique de Bourgogne), structure à fonctionnement associatif constituée de :
 - organisations syndicales ou associatives des agriculteurs biologiques de Bourgogne (CGAB-GAB, BBA) et des OPA impliquées en bio pour la totalité de leur objet, (Cocebi, EBB)
 - OPA conventionnelles, organisations économiques et organisations de développement sans objet spécifiques à l'agriculture biologique (CDA 89, Dijon céréales)
 - Organisations issues des mouvements environnementaux et/ou consuméristes.
 - o BBA (Biobourgogne association) : structure à fonctionnement associatif constituée de producteurs, restaurateurs, distributeurs, consommateurs, associations (bio, locales, AMAP...).
- Les filières (coopératives) : Cocebi, Eleveurs bio de Bourgogne (adossé à l'union de coopératives Global), Moulin Decollogne (capital appartenant à plusieurs coopératives dont Dijon céréales), etc.

L'efficacité paraît plus grande dans les départements où la concertation entre Chambre et organismes spécialisés est organisée. Elle semble l'être également lorsque les modes de production ne sont pas opposés soit par des acteurs institutionnels soit par les agriculteurs ou leurs représentants.

Du point de vue des financeurs publics, le Conseil régional et les Agences de l'eau sont perçus par tous comme ayant une politique très favorable à l'AB.

Les collectivités locales et territoriales, plus généralement, sont citées pour leur soutien au développement des circuits de proximité.

Autres organismes :

Les élus Vivea regroupés en comité régional accompagnent le développement de l'offre de formation professionnelle continue des non salariés agricoles en finançant prioritairement les actions proposées par les organismes de formation. Des fonds FEADER sont mobilisés aussi.

Les lycées Agricoles contribuent au développement de l'AB par le développement de formations ou de conférences.

Complément Massif central

Cas particulier du Massif Central: il y a une seule instance dédiée à l'AB qui travaille directement à l'échelle Massif Central, le Pôle AB MC.

On peut également noter que la Convention Massif Central (fonds Etat, Europe et Régions) a pu favoriser le développement de l'AB sur ce territoire. Ainsi, pour la période 2008-2013, l'Etat et les Régions du Massif ont fléché 1 773 261 € (dont 1 309 663 € de FNADT) sur les projets bio pilotés par le Pôle AB Massif Central.

Composition du Pôle AB MC :

Environ 24 membres actifs en 4 collèges de même poids. Les 6 régions sont représentées dans chaque collège (structures morales)

- collège des GRAB
- collège des Chambres régionales d'agriculture
- collège des transformateurs et distributeurs (interprofessions...)
- collège de la formation et de la recherche (Lycées agricoles, établissements d'enseignement supérieur).

Le Pôle a également des membres associés (ABioDoc, SIDAM, ITAB...)

Enfin, le Pôle est doté d'un Conseil Scientifique (le CRD : Comité de Recherche Développement), composé de différents acteurs de la recherche et du développement (INRA, IDELE, CA, GAB, ISARA).

Le Pôle est donc une réelle interface entre le secteur de la Recherche-Formation-Développement et Filières. Il assure 3 missions :

- concertation pour faire remonter les besoins prioritaires de R&D
- ingénierie de projets : construction de projets pluri-partenaires sur les priorités de R&D du Massif Central, co-construction des projets... Dans le cadre des projets, le Pôle est un assembleur de partenariats (mutualisation de compétences autour d'une thématique de R&D), il assure la coordination des actions, le suivi administratif et financier et pilote les actions de valorisation.
- diffusion et valorisation des résultats

Mode de fonctionnement : le Pôle est une association loi 1901, avec organisation de CA, AG...etc

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

D'après les différents partenaires, les conférences bio annuelles permettent

- de rassembler l'ensemble des acteurs, de lancer ou renforcer une dynamique entre eux
- de présenter les actions réalisées et les enjeux pour nos filières
- de faire un état des lieux et de rendre visible la question de l'AB

Toutefois, nombre d'entre eux manifestent leur réel sentiment d'insatisfaction sur ces conférences bio :

- Ce seraient des rencontres « formelles », elles relèveraient plus « du domaine de la communication par et pour les organismes spécialisés que d'une réelle coordination des acteurs »
- Elles ne permettraient pas vraiment une coordination entre les acteurs car ces réunions sont trop espacées dans le temps et organisées en plénière
- Elles ne répondraient pas au besoin de travailler sur des ateliers thématiques afin de proposer de réelles stratégies de développement et non de simplement réaliser un diagnostic de l'existant.

La coordination entre les acteurs passerait plutôt par la mise en place de réunions de travail régulières qui avancent par thématiques, avec une cellule de coordination « restreinte en nombre de personnes, mais non en nombre de structures représentatives de l'AB ». l'idée serait plutôt d'aller vers la mise en place de plans bio concertés avec des outils de pilotage dynamiques impliquant les différents acteurs. Ce travail est en cours dans certaines régions, l'idée pourrait être généralisée au niveau national pour que la Bourgogne puisse s'en inspirer.

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Les partenaires souhaitent viser d'une part les objectifs ministériels de doublement de la SAU en bio à la fin du plan et, d'autre part, les engagements du Grenelle de l'environnement de 20% de la S.A.U d'ici 2020.

Ceci nécessite qu'un ensemble de leviers spécifiques et transversaux soient actionnés au plus près des réalités territoriales mais dans le cadre d'une ambition nationale avérée.

D'autres objectifs sont proposés :

- doubler l'introduction de produits bio locaux en RHD (Etat, collèges et lycées)
- doubler la consommation de produits bio locaux sur la région (GMS, artisans...)
- doubler les crédits pour la recherche/formation spécifiquement dédié à la bio.
- Augmenter (doubler ?) le nombre de personnes travaillant sur la bio (conseil, formation, recherche...).
- Favoriser la transmission des terres bio (qu'elles restent en bio) : suivi du parcellaire actuellement en bio ou en conversion avec un objectif de 0 % de retour au conventionnel

Plus spécifiquement, par production, les perspectives suivantes se dessinent en Bourgogne :

- En grandes cultures, dans un contexte de cours des céréales élevés, le développement de l'AB sera plutôt lié à des facteurs environnementaux (points de captage) ou d'organisation de filière, selon un raisonnement économique de préservation du revenu et dans un contexte incitatif et non obligatoire.
- En viticulture, il y a encore de la marge de progrès : image du bio, expression du terroir, valorisation du produit plus aisée...
- En légumes : encore de la marge de progression, beaucoup d'attentes des consommateurs
- En élevage :
 - o perspectives plus pessimistes en élevage à l'herbe, sauf polyculture élevage (cf problèmes liés à l'engraissement vus ci-dessus)
 - o Un potentiel de développement existe en volailles avec la filière DUC poulets bio, qui vise l'approvisionnement en gros volumes des filières longues de distribution, et plus marginalement en œufs.

Une étude plus approfondie permettrait de fixer un objectif, pour chaque production, de nombre d'exploitations converties en 2017.

Enfin, plusieurs partenaires rappellent la difficulté et la complexité du développement de l'AB, pas très adaptée à la définition d'objectifs chiffrés précis. En effet, viser un résultat est important, mais étant donné le temps qu'il faut pour faire une conversion (réflexion en amont), il est nécessaire de maintenir durablement les outils et dynamiques d'acteurs en place pour atteindre ces résultats, et ne pas se focaliser sur les résultats à court terme.

Quelles seraient les priorités retenues ?

Plusieurs priorités sont avancées par les partenaires :

- formations, formations actions, expérimentations, vulgarisation pour accélérer le processus de conversion
- organiser et structurer les filières
- priorités qui dépassent la Bourgogne :
 - o faire en sorte de limiter les importations de produits bio substituables (non exotiques)

- réduire la dépendance aux protéines végétales

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Dispositifs mis en place au niveau national (crédit d'impôt, généralisation de l'aide au maintien, poursuite et dé plafonnement des aides à la conversion), et dispositifs régionaux (accompagnement par les Agences de l'eau, actions des collectivités territoriales et d'autres financeurs le cas échéant, aides FEADER dispositif 111B -diffusion des connaissances et dispositif 132-certification...).

Actions mises en œuvre en Bourgogne sur la période 2008-2012 :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé	Principaux résultats
MAE CAB	agriculteurs	- FEADER + agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - FEADER seul sur les territoires des 2 autres agences (Seine Normandie et Loire Bretagne)	Cf tableau ci-dessous (nb : montants 2007 à 2009 engagés sur 5 ans, montants 2010 engagés sur 1 an sauf engagements agence sur 5 ans)	Forte progression des surfaces en bio dans la région
MAE MAB	agriculteurs	Ouverte dans le DRDR mais pas de financeur	0 €	
SAB conversion et maintien 1 ^{er} pilier	agriculteurs	Crédits 1 ^{er} pilier PAC	Cf tableau ci-dessous	
Crédit d'impôt				
Certification en agriculture biologique	- Agriculteurs en entreprise individuelle ou en société - Associations - Etablissements d'enseignement agricole - Etablissements de recherche	- Conseil régional de Bourgogne - Europe (FEADER)	Région : - 2008 : 78 014 € - 2009 : 80 900 € - 2010 : 101 837 € - 2011 : 95 861 € - 2012 : 63 266 €	Nombre de dossiers aidés : - 2008 : 422 - 2009 : 411 - 2010 : 541 - 2011 : 506 - 2012 : 237

MAE CAB :

		Total Bourgogne
2007	125 ha	127 370 €
2008	930 ha	924 910 €
2009	3 803 ha	3 470 215 €*
2010	11 856 ha	2 028 875 €**

* dont 132 271 € AERMC

** dont 465 785 AERMC

SAB 1^{er} pilier :

	Côte d'Or	Nièvre	Saône-et-Loire	Yonne	Total Bourgogne
SAB conversion 1 ^{er} pilier 2011	376 971 €	322 024 €	125 015 €	856 486 €	1 303 525 €
SAB maintien 1 ^{er} pilier 2010	373 256 €	168 867 €	126 575 €	539 883 €	1 208 581 €
SAB maintien 1 ^{er} pilier 2011	513 280 €	235 112 €	187 805 €	712 012 €	1 134 929 €

Nb : montants bruts, avant modulation

• Compléments agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse :

10^{ème} programme d'intervention de l'Agence

L'Agence se mobilise fortement pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les Interventions sont à prioriser sur les secteurs à forts enjeux (bassin d'alimentation de captage) ainsi que sur les territoires présentant une contamination importante par les produits phytosanitaires. Contamination qui serait rédhibitoire pour l'atteinte des objectifs environnementaux liées à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et par conséquent à l'engagement national auprès de la Commission Européenne. Nous sommes en mesures de cartographier ces territoires.

Bilan et enseignements de l'appel à projet bio

Lancé en 2009, l'appel à projets avait pour objectif de faire émerger des projets innovants afin de développer l'agriculture biologique et de réduire les pollutions de l'eau par les pesticides. En outre, l'agence recherchait aussi à favoriser l'émergence de nouveaux porteurs de projets dans le domaine des actions en faveur de l'environnement en agriculture tels que des collectivités territoriales, des acteurs économiques de la collecte, de la transformation des produits agricoles et de l'approvisionnement en engrais et produits de traitement.

L'appel à projets a suscité un fort intérêt : 200 manifestations d'intérêt ont été reçues. Au final, 58 projets ont été labellisés lors du Conseil d'administration du 3 décembre 2009 :

- 29 projets portant sur le développement de l'agriculture biologique ;
- 6 sur la réduction d'usage des pesticides ;
- 12 sur la suppression des pollutions ponctuelles ;
- 11 sur la réduction d'usage des pesticides en zones non agricoles.

Pour l'agriculture biologique, les deux types de projets les plus fréquents sont le développement de circuits courts de vente de produits biologiques et la conversion à l'agriculture biologique de surfaces relativement importantes sous l'impulsion d'un acteur économique agricole.

Dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SDAGE 2010-2015

Confère orientation fondamentale n°5 D page 107 à 109 du SDAGE

• Compléments agence de l'eau Loire Bretagne :

L'Agence de l'eau Loire Bretagne accompagne le développement sur les territoires de contrats territoriaux (concernant des bassins versants hydrographiques ou des aires d'alimentation de captages AEP).

Sur ces territoires d'opération collective, des aides peuvent être apportées sur :

- les MAET
- les actions de démonstration et de conseil collectif
- les diagnostics et l'accompagnement individualisés en vue de changements de pratiques et/ou d'évolution du système d'exploitation
- l'animation agricole,
- la communication et la sensibilisation

Des études concernant un ou plusieurs contrats territoriaux peuvent être aidées par l'Agence : il s'agit d'études d'opportunité de développement de l'agriculture biologique ou de développement de filières plus favorables à la préservation de la ressource en eau.

La cohérence des actions et des aides apportées est assurée d'une part à travers un comité de pilotage local auquel sont associés les collectivités, agriculteurs, coopératives, négoce, services de l'état et partenaires financiers et d'autre part lors des CRAE régionales (ou comités départementaux PVE, etc.). Il est alors vivement souhaité que les structures de développement de l'agriculture biologique soient représentées au sein de ce comité de pilotage.

La gestion du foncier est un point important sur lequel l'AELB interviendra dans le cadre de son 10ème programme. L'agriculture biologique est une des solutions à privilégier sur les parcelles ayant fait l'objet de maîtrise foncière et présentant un fort enjeu pour la qualité de l'eau.

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Le dispositif actuel prévoit notamment des aides au soutien et des aides à la conversion. Ces dispositifs permettent-ils de répondre aux objectifs de développement de la production ? Précisez.

Les partenaires soulignent le caractère indispensable de l'aide à la conversion pour passer le cap des 3 années de conversion. Selon certaines contributions, leur montant serait bien insuffisant.

Selon les partenaires, l'aide au maintien diminue probablement les risques d'abandon, et de compenser des charges de mécanisation supérieures et des rendements plus faibles (viticulture, grandes cultures). Elle a eu une incidence positive pour les céréales.

Certains partenaires soulignent la nécessité d'augmenter les aides (maintien et conversion) pour les PPAM diversifiées au même niveau que celles existantes pour le maraîchage.

Les aides financières, pour être efficaces, doivent bien sûr être complétées par de l'accompagnement humain et technique (conseillers, animations...), et par un environnement favorable et incitatif au-delà des aides directes agricoles

Nb : Un partenaire pose la question de la légitimité de l'aide au maintien bio, car il existe d'autres systèmes respectueux de l'environnement qui n'en bénéficient pas. Le verdissement de la PAC répondra sans doute à cette interrogation.

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

L'aide au maintien ne serait pas assez longue pour les grandes cultures (5 ans vs durée de la rotation 7 ans mini).

Une autre suggestion serait d'allonger la durée de l'aide sur les territoires prioritaires des BACs, avec possibilité pour l'agriculteur de se désengager sans contrainte (pas de pénalité en cas de bail non renouvelé).

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

D'après certains partenaires, Les petites structures ont particulièrement besoin d'aide, notamment pour la certification.

Le plafonnement des aides mises en place permettraient de les orienter principalement vers les petites structures et d'éviter de mobiliser les enveloppes financières sur de trop gros projets.

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...) ?

Lors de la Commission régionale agro-environnementale (CRAE, section spécialisée de la COREAMR) du 22 janvier 2013, des témoignages ont montré qu'il était efficace de favoriser les conversions sur les territoires à enjeu eau - qui sont considérés par certains comme des « zones d'intérêt général » - sans cantonner le développement de l'AB à ces zones et avec les limites suivantes :

- Sur certaines zones à enjeux eau, les aides à la conversion sont très supérieures ce qui peut créer une distorsion de concurrence par rapport aux producteurs en dehors de la zone, et le risque est de voir se développer une bio opportuniste pendant 5 ans, avec retour en arrière après (comme pour MAE réduction d'intrants).
- sans que cela défavorise des projets de conversion hors BAC.

Certaines aides géographiques (type Natura 2000) ne sont pas cumulables avec les aides bio. Par conséquent, une suggestion serait de ne pas cibler les aides bio sur certaines zones, mais de les rendre cumulables avec les aides sectorisées existantes.

Outre les zonages environnementaux, le développement de l'AB pourrait en effet être ciblé sur des zones à enjeux de structuration de filière :

Dans tous les cas, il est important de se garder une marge de manœuvre et de pouvoir accompagner des zones où les choses « bougent ».

Toutefois, il est nécessaire de souligner qu'un des partenaires n'est pas favorable au ciblage territorial des aides à l'AB. Selon lui, la conversion doit être une démarche volontaire des exploitants, et n'est pas la seule façon de répondre aux enjeux environnementaux.

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

L'appui technique et l'appui à la structuration des filières doivent être renforcés sur toutes les productions. Les aides peuvent être ciblées sur les débouchés locaux pour

- les petites filières : petits fruits, apiculture, maraîchage diversifié, PPAM
- également les filières de circuit long (élevage, grandes cultures) où des économies d'échelle peuvent être nécessaires
- Les productions pour lesquelles la part des importations est aujourd'hui élevée (par exemple les fruits et légumes).
- Enfin, pour la filière piscicole, il est urgent de réfléchir à une alimentation des poissons qui soit AB mais aussi compatible avec les objectifs concernant l'impact CO2 et la chaîne alimentaire dans les océans.
- Un partenaire suggère de promouvoir l'agroforesterie en grandes cultures, avec la nécessité de conduire des cultures en bio

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

L'organisation des filières est indispensable pour le développement de l'AB, en parallèle d'un soutien à la vente directe et aux circuits de proximité qui ont encore un fort potentiel de développement.

Sur ce point, plusieurs stratégies peuvent être envisagées :

- Selon certains partenaires, les démarches adossées aux filières conventionnelles montrent leur efficacité et évitent de recréer des circuits parallèles aux circuits existants, à ce titre elles doivent être soutenues en priorité ;
- Pour d'autres, les filières spécialisées bio doivent être soutenues car elles sont portées par des acteurs bénéficiant d'une grande expérience de la filière bio

Enfin, un partenaire souligne que la contractualisation est souhaitable à condition qu'elle soit librement consentie par les deux parties et qu'elle entérine une relation dans laquelle chacun trouve un bénéfice.

A l'avenir, quelles évolutions pour ces dispositifs d'aides jugeriez-vous utiles (dégressivité, différenciation des montants, priorisation dans l'attribution des aides, introduction d'un critère de performance, démarche collective...)?

Plusieurs suggestions nous sont parvenues :

- Selon les partenaires, la question du financement des aides bio par le 1^{er} ou le 2^{ème} pilier doit impacter au minimum les agriculteurs et leur offrir un montant garanti quel que soit le mode de financement
- les aides conversion et maintien bio pourraient repasser au sein du 2^{ème} pilier en cohérence avec le principe d'un paiement de mesures agro-environnementales et non d'aides à la production
- Un montant d'aides supérieur pourrait être fixé pour les zones herbagères strictes (ou exploitation herbagère stricte, sans culture), afin de palier à la non production de concentré
- Les aides pourraient être modulées selon le nombre d'UTH sur la ferme (en plus du critère lié aux surfaces)
- L'articulation globale des MAE entre elles doit permettre d'encourager les démarches de progrès et de favoriser un effet « sas » jusque et y compris le changement de système et le passage à la bio
- Le montant des MAE doit être progressif, cohérent et proportionnel au degré d'exigence environnementale et au degré d'engagement (changement partiel versus changement de système)

Quels que soient les critères de priorité, il faudra veiller à ne pas créer de disparités entre les régions françaises.

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

Aide à la certification :

L'aide à la certification est jugée nécessaire par tous et doit être maintenue :

- si possible en soulageant les processus administratifs
- elle pourrait être pérennisée au delà des 5 ans
- les conseils généraux pourraient être incités à prendre en charge une partie complémentaire.
- Elle pourrait être majorée sur les filières peu aidées et sur les fermes pour lesquelles le coût de certification est pesant
- Elle pourrait être financée par la TGAP, des taxes sur les pollueurs ou grâce à l'argent collecté par les agences de l'eau
- Elle pourrait être financée au niveau national (et non local)

Crédit d'impôt :

En 2011, l'obligation de choisir entre le maintien des MAE ou le Crédit d'impôt se serait traduite par une perte nette de soutien à l'agriculture bio. De nombreux partenaires suggèrent de maintenir le crédit d'impôt bio, en particulier pour les petits producteurs, en créant une transparence pour les EARL (comme pour les GAEC), car cette aide est très utile pour les TPE.

Le critère selon lequel 40 % des recettes de l'exploitation doit provenir du bio serait trop limitatif en matière d'accès au crédit d'impôt.

Autres aides :

D'autres formes d'aide sont proposées :

- Valoriser les aides au projet et non à la surface
- une aide sur le surcoût de travail : l'agriculture bio demande plus de main d'oeuvre et devrait être aidée pour faciliter l'emploi. Aide à l'emploi spécifique bio.
- des taux d'emprunts incitatifs pour les bios pendant la période de conversion (5 ans), voire après,
- sur les investissements :
 - o des aides spécifiques aux investissements matériels nouveaux car spécifiques à l'AB, y compris d'occasion
 - o une aide à l'investissement moins « versatile » que PVE actuel pour matériel agricole ou moins « tortueux et complexe » pour les bâtiments (mesure 121C7...)
- sur la fiscalité :
 - o baisse de la taxe foncière sur les terres converties,
 - o abattement sur les droits de mutation des terres maintenues en bio lors d'une vente de foncier
 - o imposition au bénéfice forfaitaire pour les exploitations agricoles qui engagent une conversion, même partielle. Pour ces exploitations mixtes, on peut aussi imaginer une réduction d'impôts sur les bénéfices agricoles au prorata des activités converties en bio ou un système de non reversement de la TVA.
- Sur l'urbanisme :
 - o l'achat de foncier, avec si besoin recours à des DUP ou par des aides aux collectivités pour l'acquisition et un soutien pour identifier, former et accompagner les porteurs de projet susceptibles de s'installer localement
 - o Un partenaire propose des zonages réservés à l'Agriculture biologique (zone AB au PLU)
- Certaines aides pour les producteurs pourraient être mises en place en fonction de leur degré d'implication avec les transformateurs locaux.

Enfin, trois remarques que nous ne pouvons confirmer aujourd'hui à la DRAAF mais qu'il nous semble intéressant de remonter au niveau national :

- Il faut rendre l'accès aux aides en bio plus facile. L'accès aux aides de France AgriMer pour l'acquisition de matériel de nettoyage des grains stockés est impossible pour les producteurs alors que les installations de stockage doivent être particulièrement performantes en agriculture bio et que le stockage à la ferme va pleinement dans le sens des circuits de proximité.
- Ne jamais conditionner les dispositifs d'aides à l'AB à la mise en place de démarches collectives : cela serait contre productif pour le développement du secteur bio car les problématiques « AB » et « démarches collectives » sont tout à fait différentes.
- L'exonération sur le foncier non bâti est laissée à la libre appréciation des communes, ce qui empêche certains producteurs d'en bénéficier. Il faudrait que cette exonération soit généralisée, éventuellement en envisageant une compensation par l'Etat aux communes concernées.

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Il faut arriver à renforcer la cohérence et l'articulation entre les différents dispositifs en prenant en compte les échelles territoriales et les dynamiques d'acteurs existantes (éviter l'effet millefeuille).

Des différentes contributions il ressort deux points de vue :

- Les soutiens généralisés (aide conversion, au maintien, à la certification, ...) doivent être nationaux,

les projets locaux (vente directe, organisation de filières, références, animation et développement...) doivent être soutenus à une échelle régionale ou infrarégionale, dans le respect de l'équité entre régions.

- L'aide devrait être surtout nationale dans un souci d'équité, les aides départementale ou régionales n'intervenant que pour orienter sur une production particulière, une filière, une organisation...

Sur un plan général de politiques publiques, les mesures du programme ambition bio 2017 pourraient être rattachées

- à la PAC 2014-2020
- au Xème programme d'intervention des Agences de l'eau (2013-2018)
- plus localement aux contrats de projets Etat-Région (CPER 2014-2020)
- à la loi d'orientation de l'agriculture présentée et examinée en fin 2013

Cela suppose d'articuler les lieux de gouvernance entre eux.

De plus, certains partenaires soulignent que le cadre très contraint actuel au niveau budgétaire pourrait être l'occasion d'arbitrages favorables à la bio au regard notamment des besoins d'animation nationale et territoriale (crédits d'animation bio des DRAAF).

Comment assurer la cohérence entre ces dispositifs et les autres dispositifs d'aide (mesures agro-environnementales, intervention des agences de l'eau...) ?

Il faudrait favoriser des lieux de concertation entre les financeurs pour favoriser le fléchage d'aides vers la bio. L'échelle territoriale peut être le dénominateur commun, mais comme le territoire a une échelle à géométrie variable, il faut rester souple dans le dispositif de concertation (échelle pays, département, région, supra-région...).

Les contributions des partenaires ne font pas apparaître de méthode ou de proposition cohérente, des pistes variées sont évoquées (centralisation des aides en DDT, désignation d'un chef de file, intégration dans les contrats de projets Etat-Région CPER, sites pilotes « eau et bio »,...)

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Transmission

Suite à une synthèse bibliographique sur le foncier réalisée par ABioDoc, il s'avère qu'il existe bien des enjeux particuliers à la transmission des fermes bio. Du fait des moyens mis en oeuvre pour accompagner la conversion des terres en bio, il est indispensable d'éviter le retour des parcelles bio en conventionnel à l'occasion d'une transmission.

De plus dans les 4 ans à venir, 1/4 des fermes bio de Bourgogne sera en transmission. Ce sont souvent des structures collectives, avec valorisation des produits en vente directe et/ou transformés. Les modalités d'accompagnement de ces transmissions sont à prévoir.

Pour cela, plusieurs dispositifs sont proposés :

- la veille foncière est indispensable et doit être accrue. Pour anticiper sur le foncier on pourrait indiquer les terres bio dans le Registre départemental d'installation et aussi les terres bio qui vont se libérer dans 5 ans par exemple.
- on pourrait imaginer une cession prioritaire d'une ferme bio ou de terres exploitées en bio à un projet bio, afin que le futur installé ou le repreneur des terres puisse bénéficier de l'historique.
- anticiper les fermes bio à transmettre et trouver des repreneurs en bio : pour ce faire, il faudrait identifier ces exploitations, recenser où il n'y a pas de repreneur connu, et se donner les moyens de les accompagner bien en amont de la cessation
- le bon porteur de projet n'étant pas forcément prêt au moment du départ du cédant en bio, des structures de portage et d'exploitation temporaire des terres en Agriculture biologique peuvent être

créées (ex : "Les Semeurs du possible", ex-PACTES récemment constituée en Association régionale) :

- Cela peut passer par des conventions Région/SAFER, Région/EPF, Région/Terre de liens. Le principe est celui de l'identification d'une exploitation agricole dont le foncier est à vendre ayant une potentialité d'installation. Cette exploitation peut-être achetée par un opérateur foncier (SAFER ou EPF) avec une garantie financière de la Région sur un ou deux ans. Cela laisse le temps de développer un projet d'installation viable sur le site et de permettre à un éventuel investisseur, par exemple Terre de liens, de réunir les fonds pour acheter et mettre à bail (BRE) pour le porteur de projet d'installation.
- Dans le même temps, il faut faire exploiter en attendant, soit par un voisin déjà en bio, soit par une entreprise de travaux agricoles. Il y a un enjeu à créer un organisme capable de gérer cela (liste d'agriculteurs biologiques prêts à exploiter temporairement, société type SCIC).

Installation

Pour certains partenaires, mis à part le point spécifique de la transmission des fermes bio (non retour au conventionnel), les enjeux de la transmission sont les mêmes pour tous les exploitants. En matière d'installation la réussite des systèmes bio supposant une grande technicité et maîtrise des processus en jeu (agronomie notamment) les compétences des porteurs de projet doivent être avérées et accompagnées durant les 1ères années, ce que permet le Programme Régional à l'Installation jusqu'à ce jour.

Pour d'autres, l'installation en bio présente des spécificités :

- beaucoup de hors cadre familial, sur des projets «atypiques», ce qui montre une ouverture d'esprit et une vision globale. Il est rappelé la nécessité de bien les accompagner techniquement. De plus, du fait du fort nombre d'installations en hors cadre familial, en maraîchage, l'âge limite de 40 ans pourrait être supprimé pour les aides à l'installation.
- Productions davantage diversifiées (gestion particulière)
- Commercialisation sur des circuits de proximité (bâtiments et matériels adaptés, contacts clientèle, livraisons)
- Peuvent intégrer un volet transformation (laboratoires aux normes)
- Exploitations fortement utilisatrices de main d'œuvre

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

Dans les différentes contributions des partenaires, trois points de vue se distinguent :

Selon certains, le dispositif d'accompagnement actuel est efficace et conçu pour venir en appui de toute installation quelque soit le système de production choisi, bio ou non bio.

D'autres considèrent que les problématiques de transmission et d'installation sont tellement urgentes et complexes dans le secteur conventionnel comme en agriculture biologique qu'il ne semble pas pertinent pour le moment de les traiter différemment.

D'autres encore, formulent les propositions suivantes :

- Dans le dispositif PPP, rendre le stage longue durée (minimum 6 mois) de nouveau obligatoire. Peut être à prioriser sur les productions spécifiques en hors cadre familial, sans expérience (maraîchage, viticulture, ...)
- Intégrer les structures bio de développement dans le PRI
- Faciliter la transmission progressive des exploitations agricoles, notamment par un système de parrainage (ex : création d'un statut spécifique/ type CAPE). Comme pour l'installation en agriculture conventionnelle, le tutorat par un agriculteur expérimenté, rémunéré, permettrait de sécuriser l'installation ou la transmission.
- Parrainage sur 1 an financé par VIVEA. Les parrains seraient agréés formateurs et leur exploitation comme centre de formation avec possibilité d'être rémunérés par VIVEA.

- Développer des outils d'accompagnement technique et humains (pépinières, couveuses, parrainage, suivi par un conseiller, par l'agriculteur qui cède sa ferme).
- Bien former les repreneurs à l'agriculture bio : le développement généralisé de modules spécifiques dans l'enseignement agricole contribuerait à sensibiliser de futurs installés.
- Mettre en place un site internet public pour apporter aux nouveaux installés les réponses aux questions techniques qu'ils se posent. Ce site national doit avoir une arborescence permettant de descendre jusqu'au niveau local.
- Développer des aides spécifiques uniquement pour les projets atypiques bio (diversités, petites unités de production, vente directe...) qui ne peuvent pas toujours bénéficier des aides pour l'installation
- Intégrer la formation professionnelle continue dans les dispositifs d'accompagnement en particulier par des actions relevant de la stratégie d'exploitation et alliant les approches à la fois techniques et économiques.
- La formation des accompagnateurs et le travail en équipe sera un préalable pour prendre en considération la spécificités des fermes Bio (connaissances techniques, filières courtes, références technico économiques régionales ...)
- Un accompagnement sur le long terme des porteurs de projet (souvent hors cadre) sera nécessaire (pour pallier le manque d'expériences professionnelles)

Les intéressés font parfois appel à des structures d'accompagnements moins « classiques » que les chambres d'agriculture ou la SAFER. Pour éviter d'avoir deux réseaux parallèles, un rapprochement entre ces deux types de structures serait souhaitable pour une meilleure connaissance réciproque. Des initiatives locales existent, comme la réflexion actuelle du PNR Morvan pour l'installation, associant Chambres d'agricultures, Terre de LIENS, SAFER, représentants du syndicalisme agricole, enseignement agricole ...

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

Sur cette question, certains partenaires considèrent

- que c'est la même problématique que les installations conventionnelles,
- que c'est l'installation qui doit être une priorité, et que toute installation / transmission est la bienvenue, qu'elle se fasse en AB ou non
- qu'il faut conserver une priorité aux projets économiquement viables et reposant sur des porteurs de projets capables

D'autres considèrent qu'il faut privilégier l'installation d'un bio si la ferme ou les terres cédées sont en bio, pour les raisons exposées plus haut.

Pour d'autres, l'installation bio doit être privilégiée dans tous les cas, pour atteindre les objectifs de doublement des surfaces d'ici 2017 et en restant vigilant quant à la qualité du repreneur et du projet, grâce aux propositions suivantes :

Installation

Plusieurs propositions sont avancées :

- Donner la priorité aux dossiers bio en CDOA et dans les SAFER, intégrer l'AB comme souhaitable et prioritaire dans les schéma départementaux des structures (SDDS)
- Arrêter le système de demi-SMI
- Poursuivre l'aide à l'installation en bio au niveau régional
- Soutenir les engagements en bio sur du très long terme
- Créer une aide à l'installation supplémentaire en bio (comme pour les hors cadre familial), et / ou des prêts JA plus incitatifs pour les bios
- Les céréaliers bio pourraient s'associer à des maraîchers bio en projet d'installation en leur mettant

à disposition des terres et du matériel.

- la formation des élus et conseillers siégeant dans les instances classiques
- avoir des places réservées aux représentants de l'Agriculture biologique (GAB ou autres) dans les institutions décisionnelles
- Mettre en place des dispositifs favorisant les projets petits ou moyens en surface avec une grande intensité de main d'œuvre, ce qui favorisera les installations bio correspondant généralement à ces critères.

Transmission :

Plusieurs propositions sont avancées :

- Améliorer la mise en relation des porteurs projets et des cédants, prospecter dans les centres de formation spécialisés bio
- Favoriser les reprises par les non-familiaux, éviter les reprises par les voisins conventionnels, favoriser les installations en bio.
- Créer des outils favorisant la sensibilisation des jeunes non issus du milieu agricole et la reprise des fermes (outils juridiques et financiers).
- Favoriser les transitions en organisant départ en pré-retraite et installation d'un jeune, avec tuilage à faire entre le cédant et le repreneur
- Valorisation du point retraite si installation d'un jeune : ça évite de valoriser trop haut le capital de la ferme pour compenser une retraite trop basse.
- Inciter les cédants bio à entamer des démarches suffisamment tôt pour trouver un repreneur.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Là encore, plusieurs points de vue existent.

Toute installation, en conventionnel comme en bio, est difficile (le foncier libéré par un départ est absorbé en partie ou en totalité par les exploitations voisines).

L'accès au foncier est particulièrement difficile pour les projet innovants, portés par des néo-ruraux et sur de petites surfaces, ce qui est plus souvent le cas chez les porteurs de projet bio que conventionnels. De plus, pour la production de légumes, les zones maraîchères périurbaines sont souvent menacées par l'urbanisation

Plusieurs propositions sont avancées :

- Acquisition/échange de parcelles en zone rouge pour mettre en place des baux environnementaux
- Sensibilisation des propriétaires

Des outils actuels de la politique des structures peuvent être mis en œuvre en faveur de l'agriculture biologique (prise en compte d'éléments relatifs à l'agriculture biologique dans les schémas directeurs des structures des départements, mise en place de baux environnementaux introduits dans la LOA de 2006, actions des SAFER). Sont-ils utilisés ? Si oui, comment ?

L'association Terre de Liens utilise des baux ruraux environnementaux pour contractualiser avec les agriculteurs qu'elle installe sur les exploitations qui lui appartiennent

La SAFER s'attache dans la mesure du possible à conserver une production bio sur les terres qu'elle maîtrise et qui seraient déjà en bio.

Au regard des objectifs visés, ces interventions ne semblent pas suffisantes aujourd'hui.

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Cf questions sur l'installation.

Plusieurs propositions sont avancées :

- Revoir la gouvernance des instances officielles, dont la SAFER :
 - o Améliorer la représentation des collectivités et faire entrer des associations représentant les citoyens (Terre de Liens...) et des syndicats agricoles non généralistes (notamment GAB) dans la gouvernance (conseil d'administration) et les comités techniques.
 - o Inscrire le développement de l'Agriculture biologique dans les objectifs des SAFER, pour donner la priorité aux dossiers bios en cas de concurrence sur un terrain
 - o créer un objectif du droit de préemption pour le développement ou le maintien de l'Agriculture biologique
 - o Envoyer les Déclarations d'intention d'aliéner (notifications) à un panel plus large d'acteurs (notamment GAB et Terre de liens)
 - o Obtenir un droit de regard des SAFER sur les transmissions de parts de société ayant des terres agricoles au bilan, voire un droit de préemption sur ces transactions
- Gestion du foncier au niveau des communes : elles peuvent limiter la constructibilité des zones agricoles. « Un terrain n'est pas constructible tant qu'il ne jouxte pas un terrain construit » : à généraliser (non expertisé par la DRAAF mais intéressant à remonter au niveau national)
- inciter financièrement ou fiscalement les cédants à transmettre leurs terres aux agriculteurs bio pour favoriser le dynamisme et le renouvellement de l'agriculture locale.
- Développer l'usage des baux environnementaux
- Inciter les collectivités à investir dans le foncier agricole, comme elles le font déjà pour les logements sociaux ou des fonds de commerce locaux, et à devenir bailleurs d'agriculteurs bio avec des baux ruraux environnementaux.

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Note liminaire (précision sur le vocabulaire) :

L'accompagnement du développement de la bio est entendu comme couvrant les domaines suivants : information/sensibilisation des producteurs, accompagnement global du projet (technique, économique, réglementaire, organisationnel...), individuel et/ou collectif et insertion dans des réseaux professionnels.

Les questions ci-dessous sont complétées par les questions portant spécifiquement sur l'appui technique dans l'axe 4, où ce sujet a vocation à être davantage développé.

Comment qualifieriez-vous l'accompagnement actuel des producteurs en conversion ou envisageant la conversion ?

Au regard des contributions des partenaires, un accompagnement à la conversion et post conversion bio semble indispensable. Il nécessite d'avoir plus de moyens humains (et donc financiers) pour accompagner correctement tous les producteurs (issus des installations et conversions). Selon certains l'accompagnement est bon au démarrage, insuffisant les années suivantes faute de moyens.

Les structures d'accompagnement spécialisées sont jugées comme « sérieuses » par le reste des partenaires.

L'accompagnement par les Chambres d'Agriculture se fait selon elles sans prosélytisme. Il s'agit d'accompagner le porteur de projet d'une part dans sa réflexion sur l'opportunité d'une conversion et, d'autre part, à construire un projet techniquement et économiquement viable.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

Les zones péri-urbaines présentent des opportunités pour la vente directe. Des études de marché, entre autres, peuvent aider les producteurs à s'en saisir.

Plusieurs propositions sont avancées :

- mettre en place un système de parrainage direct entre producteurs individuels et/ou collectif pour les producteurs en cours d'installation ou en conversion
- Accompagner l'élaboration du projet de conversion (humain, système d'exploitation)
- Soutenir la création de références et de documents technico-économiques...
- Soutenir la mise en place de réunions « partage d'expériences » entre bio et futurs bio
- intégrer des agriculteurs en conventionnel dans les réseaux bio

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

- Présenter objectivement les éléments techniques, économiques, sociaux et environnementaux pour une prise de décision en connaissance de cause de l'agriculteur. De là naît la crédibilité et la confiance de l'agriculteur.
- Accompagner le suivi technico-économique des exploitations (individuel et collectif, conversion et post-conversion) pour éviter les échecs et rendre durables les projets bio. Faire un bon diagnostic de départ, identifier les points forts et les freins à la conversion
- Sensibiliser les conventionnels, diffuser de l'info
- Créer plus de lien entre les acteurs, avoir une réelle démarche transversale et pluridisciplinaire, faire le lien avec la formation et la recherche
- former à l'AB tous les conseillers agricoles conventionnels

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Plusieurs propositions différentes sont formulées par les partenaires :

- cesser de raisonner en termes de « spécificité AB » et ne pas scinder le conseil bio et le conseil conventionnel,
- Parallèlement, élargir et conforter les compétences des agents en AB, mais de même sur tous les systèmes innovants,
- Consolider et soutenir les réseaux spécialisés bio et flécher les crédits vers ces organismes,
- Activer et soutenir un pôle conversion multipartenarial en lien avec la programmation du CAS DAR 2014-2020
- Elaborer un plan d'action concerté au niveau régional avec une cellule de coordination pour mettre en place et assurer le suivi de ce plan : permettra de voir qui va faire quoi, et de départager les limites d'actions de chacun + un plan de priorités pour la région + plan de moyens à développer
- agir en transparence, cultiver l'esprit « interface, inter-réseaux » : développer de bonnes relations entre structure, écoute... ne pas hésiter à faire appel à des médiateurs si conflits
- faire des réunions thématiques (techniques, réglementation, communication) avec tous les acteurs concernés par la thématique (inter-réseaux)
- élaborer des dépliants, plaquettes ou fiches techniques qui identifient qui fait quoi (et plaquette en ligne) si ces documents n'existent pas

Quelles évolutions nécessaires pour les aides à l'animation bio (cohérence avec les autres dispositifs, critères d'attribution, modalités, introduction d'un critère de performance) ?

Des moyens supplémentaires sont demandés pour un appui post conversion, et pour un appui technique auprès des producteurs bio en place.

Le critère de performance peut porter sur les moyens mis en œuvre, la dynamique d'acteurs générés...

Promotion du mode de production biologique auprès des producteurs

Y-a-t-il des actions à mener pour amplifier les actions existantes de promotion du mode de production biologique, notamment auprès des producteurs en agriculture conventionnelle? Si oui lesquelles ?

Plusieurs propositions :

- créer du lien entre bio et non bio :
 - o améliorer la communication entre les structures bio et les structures conventionnelles (qui ont le bon carnet d'adresses pour les conventionnels) lors de la mise en place d'événementiels (diffusion de l'info)
 - o échanges d'expériences sur des thématiques larges (touchant bio et conventionnel) permettant de mélanger les deux secteurs
- faire connaître des conversions réussies mettant en évidence les facteurs de réussite de ces projets sur les plans économiques, sociaux et environnementaux :
 - o réseau de fermes de démonstration bio
- Présenter l'AB comme un système de culture innovant, par opposition à un « retour en arrière », demandant des perfectionnements techniques tout comme en conventionnel
- actions de promotion bio à faire quasiment systématiquement en lien avec le domaine de la formation, soutenir et développer les initiatives et actions dans les exploitations des lycées agricoles

Par ailleurs, l'argument sur la santé, notamment de l'applicateur, est peut être insuffisamment développé.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Importance d'organiser les actions de diffusion de telle sorte qu'elles ne soient pas clivantes et ne mettent pas en opposition des agricultures donc des agriculteurs. Il est préférable de promouvoir ces modes de production sous l'angle du développement de techniques innovantes et d'efficacité économique.

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

De nombreuses actions de communication se déroulent dans certains départements de la région. Ils prennent la forme de publication communes aux différents acteurs de la bio par exemple. Ils prennent pour d'autre la forme d'une communication généralisée à tous les exploitants avec des parties dédiées spécifiquement aux pratiques en bio (publications en viticulture ou en GC notamment).

Ils s'appuient sur des problématiques de développement (agro-équipement, agronomie...) communes aux différents modes de production et permettant des échanges entre les producteurs et leurs conseillers (Désherb'Sol, Journées techniques désherbage mécanique, couverts végétaux...).

Les projets de développement du bio par l'outil MAET sur des zones à enjeu eau sont particulièrement exemplaires (action Eau de Paris/SEDARB sur le territoire des Vallées de la Vanne, action du syndicat des eaux de Saints en Puisaye, précisions sur ces projets disponibles auprès de la DRAAF si nécessaire). Ces

mesures fortement incitatives sur des zones à enjeux sont très efficaces pour développer l'AB, mais présentent des limites que nous avons décrites ci-dessus dans la rubrique des aides surfaciques.

Enfin, la création de lieux tests agricoles est mise en avant par plusieurs partenaires comme projet exemplaire et à développer :

- Projet PACTES : mise en place de lieux tests agricoles pour l'installation en maraîchage biologique (contact disponible auprès de la DRAAF si nécessaire).
- Réseau Semeurs du Possible

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Mise en place du Fonds avenir bio, priorisation des crédits FISIAA, mise en place des conférences régionales, crédits d'animations régionales.

Actions mises en œuvre en Bourgogne :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Investissement redimensionnement plateau technique de la coopérative COCEBI			Avenir bio AAP 5 : 200 000 € FISIAA : 235 000 € Conseil régional de Bourgogne : 300 000 € Coût total du projet : 1 978 713 €	Le projet aurait été très partiellement réalisé et aurait fait l'objet d'un avenant sans trop de concertation avec le niveau régional (informations de responsable du dossier aujourd'hui parti à la retraite)
Financement du Moulin bio Decollogne d'Aiserey (Côte d'Or)			Montant global : 6 010 000 € FEAGA (PRN sucre) : 1 970 000 €	
Animation des filières bio	Organisations de développement de l'agriculture biologique : SEDARB, Biobourgogne association, CGAB, EBB (éleveurs bio de bourgogne)	Crédits MAAF (154-14-11) « autres actions environnementales et pastoralisme »	2008 : 58 532 2009 : 146 999 2010 : 102 405 2011 : 120 101	
Financement de l'animation technique du Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne (SEDARB)	Viticulture, maraîchage, arboriculture		8 600 € (2008/2009) – 20 % des dépenses	Recrutement nouvel animateur pour suivi conversions, conduite d'essais, diffusion documents techniques
	Plantes aromatiques et médicinales		2 000 € (2009) – 20 % des dépenses	
	Viticulture		25 800 € (2010/2011)	Recrutement nouvel animateur pour suivi conversions, conduite d'essais, diffusion documents techniques
	Grandes cultures (céréales)		23 900 € (2010/2011)	
Élevage bovin		29 600 € (2010/2011)		

- **Compléments agence de l'eau Loire Bretagne :**

L'AELB a également renforcé dans son 10ème programme l'implication des coopératives et négoce au sein des démarches territoriales. Il peut être important de renforcer également la sensibilisation et l'information à leur niveau sur l'agriculture biologique, les enjeux, la faisabilité technique et économique. Ces structures peuvent bénéficier d'une aide de l'AE dans le cadre d'études de développement de filières.

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

Il ressort des contributions des partenaires que le développement des filières n'est pas forcément une question de limite administrative, les filières doivent exister et se structurer à tous les étages territoriaux et au niveau national.

Plusieurs propositions sont avancées :

- favoriser des sections AB dans des filières existantes (voir ci-dessus)
- encourager le développement de la bio et des circuits de proximité dans le cadre de politiques territoriales transversales de développement durable et/ou de l'ESS (Agenda 21, plan territorial énergie climat, ...)
- Soutenir la création et le développement des organisations économiques de producteurs engagés dans des démarches d'économie sociale et solidaire
- Soutenir la présence de producteurs sur les marchés hebdomadaires / de plein vent, alors qu'on constate la présence croissante de revendeurs : appuyer la communication des producteurs en vente directe et imposer une information obligatoire ?
- soutenir les circuits de proximité en aidant les producteurs à transformer eux-mêmes, avec des outils locaux indépendants, à petite échelle, et en montant des petites coopératives / groupements de producteurs pour vendre ensemble (nb : la réglementation générale - sanitaire, mise aux normes - peut être un frein au développement de petites structures)
- Appui à l'autonomie alimentaire des filières (plan protéines...)
- Une centrale d'achat qui référence les producteurs bio et locaux (une sorte de CAMIF de l'AB) pour aider les collectivités à devenir acteurs du développement de l'AB (circuits de proximité, restauration collective).
- Mettre en place un site internet permettant les mises en relation entre l'offre et la demande, y compris entre producteurs (céréales ou protéagineux et productions de viande par exemple), qui permette de sécuriser les transactions et qui soit axé sur les circuits de proximité, bio mais pas seulement
- Mettre en place un fonds bio régional (comme celui de l'Agence bio au niveau national) pour la structuration des filières, mais aussi recherche...etc

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

Animation d'un pôle BIO Massif Central qui regroupe entre autres les acteurs des filières Bovins et ovins. Comité de pilotage spécifique entre acteurs de la bio (Chambres d'agriculture, organismes bio spécifiques et représentant des filières) à un échelon territorial adapté (exemple de l'Yonne et Côte d'Or).

Projet Biolait et Coopérative laitière de Bourgogne. Développement de la filière lait bio permise par un ensemble de facteurs : travaux depuis plus de 10 ans sur les références technico-économiques par l'IDELE et les CA (en lien avec le Pôle), et action des filières

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Favoriser l'emploi pour l'agriculture de qualité
- Favoriser la certification biologique des outils de transformation
- Réformer le fonds « Avenir bio » dans le cadre d'une politique d'intégration des besoins de développement économique et financier de la bio dans les outils stratégiques de l'Etat (OSEO, FISIAA, PIA, BPI etc.)
- Renforcer sa capacité d'expertise des projets de filières et de financements des investissements immatériels. Accessibilité de ces fonds à la structuration de la production
- Créer un fonds de garantie pour l'agriculture paysanne, biologique et de proximité dans le cadre d'une gestion déléguée à un réseau d'accompagnement agréé – type par exemple acteurs des finances solidaires - afin de constituer une offre d'ingénierie financière aux porteurs de projets bio sur tous les territoires (fonction intégrée par exemple au pôle de conversion)
- Favoriser le fléchage de fonds publics vers des filières privilégiant l'intérêt collectif et général (équitable, transparence, RHD...)

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Le plus pertinent serait de créer une cellule de coordination (plan d'action concerté avec différents représentants des acteurs bio régionaux et des financeurs)

Un partenariat entre l'ARIA (association régionale des industries alimentaires) et le SEDARB (organisme technique de développement de l'AB) est également suggéré.

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Un des partenaire affirme qu'il faut éviter les tentations d'identification régionale trop forte qui perturberaient la perception de l'identification des produits de l'agriculture biologique par les consommateurs.

Par ailleurs, l'expérience de certains montre qu'il faut veiller à ce que la mise en place d'une filière sur une région ne déstructure pas une autre filière dans la région voisine.

Encore une fois, le besoin de cohérence des actions et des aides entre les différents échelons territoriaux (commune, département, région, massif, national...) est essentiel.

[Contractualisation entre les opérateurs de la filière](#)

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

Le développement de l'AB en production bovine passe soit en lien fort avec une filière organisée pour les débouchés (Groupement) soit par le développement de la vente directe (cf département de l'ISERE)

Pour les productions végétales, il est nécessaire de contractualiser et valoriser l'ensemble des productions

de l'assolement et pas seulement une ou deux. Cette démarche permet de rassurer les exploitants et de planifier les assolements. Il serait souhaitable que tous les collecteurs mettent en place une politique contractuelle avec leurs apporteurs.

Enfin, il faut encourager les dispositifs visant à favoriser les complémentarités et les échanges de proximité entre producteurs bio (échanges céréaliers – éleveurs : à développer, à faciliter)

Les circuits de distribution

Quels sont les leviers (nationaux/régionaux/interrégionaux) à mobiliser pour accompagner le développement de la bio dans les circuits de distribution ? Pour quels marchés ?

Un levier pourrait être d'élaborer un guide référençant les différents produits qu'on peut trouver dans la région, avec volumes, dates de disponibilités, conditionnement...

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

Plusieurs besoins sont mentionnés :

- plan de communication national sur les pratiques de production et de commercialisation des filières bio (longues et courtes) territorialisées et solidaires
- s'organiser en réseau pour digérer l'information déjà existante
- désigner une structure qui référence, dans un catalogue ou un moyen de communication similaire, de manière exhaustive les producteurs et opérateurs bio
- étudier les besoins et comportements des consommateurs sur la région, en prenant avec précaution les enquêtes consommateurs car leurs intentions peuvent être éloignées de leurs actes d'achat.
- Etablir des cotations pour les céréales bio
- Faire des études poussées par filière (plus détaillées que l'observatoire régional)

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Un partenaire propose que le niveau régional encadre les informations sur les échanges pour limiter la spéculation.

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

Plusieurs types d'outils pourraient être créés :

- Filières légumes : la création d'une légumerie semble nécessaire (échelle territoriale à préciser). Pour cela, une concertation plus territorialisée et avec les acteurs est à engager
- Une centrale de producteurs est nécessaire également, pour structurer la production, notamment en maraîchage
- Pour développer l'élevage bio, il faut créer et/ou maintenir des outils d'abattage et de transformation (ateliers découpe) de proximité
- De manière générale, il faut encourager la mutualisation des transports et des outils de transformation locaux, qui puissent fournir la restauration collective

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Observatoire relatif à la restauration collective, circulaire Etat exemplaire (circulaire du 2 mai 2008 relative à l'exemplarité de l'Etat en matière d'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective), aides FEADER (dispositif 133-promotion).

En complément des actions engagées dans le cadre du plan bio, l'Agence Bio met en place ou participe à de nombreuses actions de promotion et de communication (participation à des salons, actions de relations presse et publiques, mises à disposition d'outils de communication, organisation du printemps Bio).

Actions mises en œuvre en Bourgogne :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé (détailler par partenaires financiers et par année)	Principaux résultats
Bio en restauration collective	Etudiants Crous Dijon	SEDARB (organisme de développement de la bio), CCC (comité de coordination des collectivités)	Financement 2010 DRAAF : 25 000 SEDARB : 5000 CCC : 3000	Repas test positif
Promotion des produits régionaux : productions SIQO et diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations régionales à vocation agricole - Associations - Organisations de producteurs - Organisateur régional à vocation technique dans le domaine agricole bourguignon : organisation professionnelle régionale, collectivité territoriale, chambre consulaire ou association de producteurs et de négociants 	- Conseil Régional de Bourgogne	<p>Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2008 : 18 000 € - 2009 : 26 900 € - 2010 : 36 980 € - 2011 : 15 000 € - 2012 : 15 000 € <p>(aide aux projets en AB spécifiquement)</p>	
Loc'Halles Bourgogne : plateforme de mise en relation entre acheteurs et fournisseurs de produits alimentaires régionaux pour la restauration collective publique	<p>Acheteurs de la restauration collective publique</p> <p>Fournisseurs de produits régionaux (dont AB)</p>	- Conseil régional de Bourgogne		
Etat des lieux et préconisations sur les filières de pain et viande biologique en Bourgogne	Acteurs de la restauration collective	- Conseil Régional de Bourgogne		

- **Complément pôle bio Massif Central :**

Dans le cadre de la Convention Massif Central, l'Etat et les Régions ont fléché 977 215 € (710 662 € par les fonds FNADT) pour le projet développement de la bio en RHD sur le Massif Central.

Principaux résultats

- renforcement de l'introduction de produits bio en RHD, et professionnalisation de cette action (développement d'outils diversifiés pour sensibiliser les convives, gestionnaires, cuisiniers, élus...), développement de plateformes de distribution, formation des agriculteurs aux contraintes de la RHD et des cuisiniers à l'AB, observatoire...).

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Remarque préalable : attention à ne pas développer la consommation sur les productions importées.

Selon les différentes contributions reçues, différents publics sont à sensibiliser :

1. Actions de **sensibilisation, information, promotion** auprès du grand public, mais aussi au niveau des acteurs du domaine de la santé (médecins, infirmiers, aide-soignants, diététiciens, directeurs hôpitaux, directeurs maisons de retraite...), et des différents syndicats et patrons pour toucher le monde de l'entreprise et enfin des élus (nb : il existe à Auxerre un restaurant inter-entreprises qui valorise les productions locales en bio)

- médias grand public :
 - o Que l'Agence bio développe un argumentaire contre « la bio c'est cher »
 - o mettre une publicité en faveur des aliments biologiques sur le même slogan que « Eviter de manger trop gras, trop sucré, trop salé »
 - o Offrir la possibilité d'une identification d'origine du produit

2. Autres publics à toucher et à accompagner techniquement

- sensibiliser, promouvoir et accompagner techniquement la mise en place de produits bio dans les métiers de bouche (restaurants, bouchers, charcutiers, boulangers...) : la bio doit se développer chez les artisans pour qu'elle soit accessible dans les commerces de proximité.
- promouvoir, sensibiliser à l'AB le secteur du tourisme (hôtels, restaurants, gîtes, événements festifs, sportifs, festivals...) + accompagnement technique spécifique pour la filière du tourisme
- promouvoir l'alimentation bio (RHD : écoles, collèges, lycées, universités, entreprises, administration, maisons retraites, santé). Il faut donc poursuivre ce qui a déjà commencé : formation des cuisiniers, gestionnaires, accompagnement technique auprès des collectivités, des entreprises, des hôpitaux, maisons de retraite...travail sur les appels d'offre en lien avec les acteurs bio. Appui à la PF logistique. Ici, il s'agit de conditionner les moyens des établissements publics (financiers et humains) en lien avec le pourcentage d'introduction de produits bio dans les cantines dépendants de fonds publics (Administration, lycées, collèges...etc).

3- Un accompagnement technique et un lien avec les filières nécessaire

Tout ce travail doit être mené en lien avec le développement des filières (approvisionnement des restaurants par des filières bio locales).

Cela suppose la mise en place

- de moyens humains
 - pour l'animation, la mise en place de formations, colloques...etc,
 - pour développer l'aspect « technico-commercial du bio » auprès des artisans (fédération de boulangers...etc) pour faire le point sur les problèmes techniques qu'ils peuvent rencontrer, comment les lever, sur la réglementation, sur les fournisseurs...etc.
 - à l'échelle de territoires (pays, communautés de communes) pour avoir ces actions transversales de promotion
- de nouveaux outils pédagogiques ou de sensibilisation adaptées
- d'outils techniques pour sensibiliser les métiers de bouche, le tourisme (adapter les outils de communication à ces publics)

Autre suggestions :

- Prévoir une articulation avec les différentes formations (métiers de santé, métiers de bouche...) et la proposition de catalogues de formations pour ces acteurs
- Utiliser les outils logistiques existants (types plateformes) pour distribuer les produits auprès d'autres types de débouchés (restaurants commerciaux, magasins spécialisés, groupements de consommateurs).

4. Une mesure nationale phare

Une mesure nationale phare proposée par certains partenaires pourrait être la **baisse de la TVA**, voire une TVA à 0% sur les produits bio, qui pourrait être permise par l'augmentation de taxes (eau ?, ...) sur les secteurs polluants.

Comment encourager la consommation des produits issus de l'agriculture biologique dans le cadre des politiques sociales et éducatives, notamment dans les territoires défavorisés (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Revitalisation rurale) ?

Plusieurs propositions

- créer un programme de circuits de proximité bio à dimension sociale dans le cadre de la mise en oeuvre du plan national nutrition santé et du plan national contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- Travailler avec des partenaires sociaux sur le budget alimentaire avec des produits bio locaux bruts et planifiés en direct avec les producteurs (ex Projet du Poumon vert à Nevers)
- Adapter la communication auprès de ces deux publics très différents :
 - Se rapprocher des maisons de quartiers, associations dans les ZUS (ateliers cuisine, dégustations, gestion du budget...)
 - Pour les ZR rurales, mener des actions de communication grand public et sensibiliser les élus

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en oeuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

D'après les partenaires en lien avec la gestion des cantines scolaires, l'augmentation de la consommation de produits bio dans les cantines des établissements scolaires passe par la suppression de 2 freins :

1- Le coût : Les produits bio ont des coûts supérieurs à ceux des produits issus de l'agriculture traditionnelle, l'objectif de 20 % est inatteignable dans un système où les tarifs de cantine ne peuvent pas évoluer (fixation par le Conseil Régional).

Les exemples connus de réussite d'introduction de produits bio se sont toujours traduits par une aide apportée par la collectivité territoriale (mairie, conseil général,...)

2 – L'organisation de la filière : Celle-ci est nécessaire non seulement pour permettre de fournir en quantité les produits nécessaires mais surtout pour rentrer dans la logique des appels d'offres qui sont désormais systématiquement utilisés dans les marchés de fourniture des produits alimentaires.

Faute de répondre à ces 2 questions, selon eux l'utilisation de produits bio ne pourra être que ponctuelle dans le cadre d'actions de sensibilisation.

Face à ce constat, les partenaires proposent plusieurs pistes pour développer le bio dans la restauration collective publique :

- Faire se rencontrer les services de restauration (gestionnaire, cuisinier) et les agriculteurs pour :
 - o Planifier les repas en fonction de la production agricole
 - o Planifier la production agricole en fonction des repas
- Impliquer les élus locaux pour un soutien fort et efficace de la démarche, inciter les collectivités à apporter un appui financier au surcoût
- Organiser les producteurs de légumes de plein champ pour qu'ils puissent fournir la restauration collective (cf. questions ci-dessus)
- Engager des discussions avec des groupes nationaux (casino cafétéria, leclerc, cora...), travailler avec les groupes de restauration spécifiques (Elior, Sodexho, Api...), avec une charte (nb : certaines entreprises achèteraient la production des exploitations en conversion au prix du bio : un bon coup de main pour passer ce cap difficile)
- Former les cuisiniers et gestionnaires à la méthodologie d'introduction de produits bio locaux et à la maîtrise des coûts. Travailler techniquement et précisément sur l'évaluation et l'atténuation du surcoût d'un approvisionnement local par rapport à une production industrielle déconnectée du territoire. De nombreux leviers existent : réduction des postes de dépenses hors coût denrées, suppression du gaspillage, économie sur fluides (eau, énergie,...), etc.
- Eduquer à la consommation de produits locaux dans les cantines régionales (bio et non bio), associer les parents d'élèves et les élèves à la démarche, s'appuyer sur les enseignants/ instituteurs, qui sont souvent les plus motivés

Enfin, les règlements sanitaires et les normes juridiques, notamment le code des marchés publics (référence à la proximité géographique), seraient des contraintes pour l'introduction de produits bio en restauration collective.

Contribution du Massif central :

Au niveau du Massif Central, les RDV du Pôle sur la RHD (journée de concertation sur cette thématique, 6 décembre 2012, Montbrison) ont fait émerger les besoins suivants :

- structuration des filières
- organisation de la filière RHD bio
- accompagnement des acteurs de la RHD (restaurants collectifs, élus, agriculteurs...)
- développement de projets territoriaux pour la RHD
- complémentarité entre RHD et autres débouchés

(points détaillés ci-dessous).

1- STRUCTURATION DES FILIERES

Besoin de poursuivre la structuration des filières bio locales pour pouvoir répondre à la RHD (notamment les filières viande et légumes), de travailler sur une gamme de produits transformés (à élargir), de trouver des moyens pour résoudre les problèmes d'équilibre matière en bovin et volaille, de développer les outils de transformation quand nécessaire.

Besoins prioritaires pour le Massif Central :

- organisation collective des producteurs, y compris dans une perspective commerciale.
- besoin de développer des gammes de produits spécifiques et typiques du MC, avec filières tracées et gamme de produits adaptés à la RHD (lait, viande, légumes)
- information, sensibilisation : formation des producteurs sur la RHD (réglementation, contraintes...), concertation entre acteurs de la filière (producteurs, transformateurs, restaurants, consommateurs...)

2- ORGANISATION DE LA FILIERE RHD bio

- besoin d'une demande plus structurée, avec une lisibilité à long terme pour que les agriculteurs et transformateurs bio se positionnent sur ce marché
- besoin de cahier des charges plus orientés vers les produits de proximité
- pour les RC, le frein n°1 reste le prix, mais attention à ce qu'il reste juste pour les agriculteurs
- développement de PF internet interactives du type CG26 à nuancer : besoin d'une mobilisation importante des producteurs
- besoin de concertation entre les acteurs pour organiser la filière RHD
- besoin de cohérence politique (si moyens humains et financiers en baisse, alimentation de qualité impossible)
- besoin de référencer les produits dans les SRC ou chez les grossistes
- besoin d'une meilleure mise en relation de l'offre et de la demande
- quel appui pour que les agriculteurs se mobilisent plus autour de la RHD ?

3- ACCOMPAGNEMENT DES RESTAURANTS COLLECTIFS, DES ELUS, DES AGRICULTEURS...

- besoin de sensibilisation, d'information, de formation et d'accompagnement : cuisiniers, gestionnaires (maîtrise des coûts, recettes, rédaction des appels d'offre), élus, groupements d'achats, convives ruraux, collectivités pour une introduction du bio dans la durée et structurante pour les filières bio locales
- Besoin de diagnostics de fonctionnement des restaurants
- Besoin d'identifier les produits bio régionaux au self
- Besoin de modules de formation sur la RHD et les circuits de proximité dans les EPL
- Action à mener pour que le bio ne soit pas dilué dans le nouvel enjeu local
- Toujours introduire la bio dans la cadre d'un projet global

(Besoin prioritaire :

Comment mettre en cohérence les différents acteurs d'un établissement (scolaire, médico-social, entreprise...) : agriculteurs, fournisseurs, collectivités, convives, gestionnaires, cuisiniers... Quels outils de suivi et quels indicateurs ?

4- DEVELOPPER DES PROJETS TERRITORIAUX POUR LA RHD

- Renforcer les liens avec les « territoires », avec des animateurs territoriaux qui auraient un rôle de relais entre leur collectivité et les structures GAB (rôle d'impulsion politique, d'animation commerciale et pédagogique)

- Développer des projets territoriaux concrets accompagnés de bout en bout sur un ou deux territoires pour que cela essaime ensuite. Le Massif Central pourrait jouer ce rôle d'accompagner fortement certains territoires (par exemple, un modèle plus rural que St Etienne).

5- Complémentarités RHD et débouchés ou RHD et actions ?

Besoins prioritaires :

- développer l'alimentation bio locale sur un territoire (identifier les territoires, valoriser les expériences intéressantes, sensibiliser les territoires, aider à la définition de projets de territoires bio, réaliser des argumentaires, mettre en place des animateurs territoriaux sur la bio
- travailler avec les artisans (sachant qu'ils sont à la fois un débouché complémentaire à la RHD et aussi fournisseurs de produits pour la RHD) :
- docs techniques adaptés pour sensibiliser les artisans (variétés, process, contraintes, intérêt du bio...), recenser ceux qui ont un intérêt pour le bio... /
- permettre un approvisionnement local des artisans en ayant un travail filière pour certaines filières clés pour le massif central (porc, maraîchage, pain, agneau...), renforcer les liens artisans/producteurs, accompagner les artisans pour qu'ils soient capables de se positionner sur la RHD en lien avec les producteurs
- Complémentarités avec d'autres débouchés que la RHD : outil RHD peut servir pour d'autres débouchés (magasins spécialisés, groupements de consommateurs...), sensibiliser pour développer la demande (pour développer la bio dans les restaurants commerciaux, au niveau des artisans...), travail sur une cohérence territoriale (comme ce qui est fait au niveau du Lot).
- Complémentarité entre actions de communication pour la RHD et pour les autres publics.

Faut-il développer des actions (nationales/régionales/interrégionales) en faveur des autres secteurs de la restauration hors domicile ? Lesquelles ?

Selon la majorité des partenaires, la priorité doit être fixée sur la restauration publique, où il y a déjà beaucoup à faire.

Dans un deuxième temps, il apparaît nécessaire de développer des actions dans le secteur de la santé et du social (hôpitaux, maisons de retraite, de convalescence...etc), ainsi que dans le secteur des entreprises et les restaurants commerciaux (promotion notamment). Sur ce point, les initiatives locales doivent être soutenues en priorité.

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Faire vivre le territoire, en créant des moments d'échanges et de rencontre entre les consommateurs et les producteurs.
- Mener des actions auprès des jeunes :
 - o Sensibiliser les jeunes sur le lien entre produits biologiques/produits locaux/produits bruts, et sur le lien entre produits biologiques et une alimentation saine, basée sur une cuisine simple et familiale (promouvoir l'utilisation de produits bios bruts plutôt que de produits bio ou conventionnels transformés)

- Réapprendre aux jeunes à cuisiner car les produits bios transformés sont trop difficilement accessibles au consommateur moyen
- Développer l'éducation au goût
- Développer la consommation grand public :
 - Besoin de faire des études de comportement de consommateurs non bio pour voir sur quels critères axer la communication
 - faire une communication spécifique en milieu rural (où les consommateurs sont plus proches des producteurs et voient moins l'intérêt du bio) et en milieu qui paraît préservé au niveau environnement (ex : Massif Central) : l'intérêt du bio est aussi moins visible pour ces raisons.
 - faire un automne bio en plus du printemps bio ?

Y a-t-il de nouveaux partenariats à envisager ? Avec quels acteurs (chambre des métiers, CCI, grande distribution...) ? Pour quels types d'actions ?

Certains partenaires proposent une labellisation « France » ou « région », notamment pour les filières longues.

Les partenariats avec des chambres des métiers, des CCI et la grande distribution peuvent être nécessaires pour les actions de communication et d'accompagnement.

Actions de communication et d'information

Faut-il développer les actions de communication, au plan national/régional/interrégional :
 - Auprès du citoyen et du consommateur ? Sous quelles formes ?
 - Auprès d'autres publics (acheteurs de matières premières, de l'industrie agroalimentaire, de la distribution...) ? Sous quelles formes ?
 - Une coordination des actions menées aux différents niveaux doit-elle être mise en place ? Laquelle ?

En terme de communication et d'information, les contributions font apparaître les propositions suivantes :

- Privilégier des actions de communication locales
 - Spécifiques bio : salons bio, marchés bio, portes ouvertes de fermes, en complément aux grandes campagnes nationales
 - Non spécifiques bio : festivals, événements sportifs, animations dans les écoles, entreprises, administrations
- Faire des comparaisons entre bio et conventionnel (modes de production, qualité de l'eau, qualité des produits...), communiquer sur les spécificités des produits bio et les appréhensions des consommateurs (ex : la diversité d'aspect d'un produit n'est pas synonyme de mauvaise qualité)
- Communiquer sur les surcoûts environnementaux et sociétaux des produits conventionnels.
- maintenir le printemps bio au niveau national
- développer la communication auprès de l'industrie agro-alimentaire, acheteurs de matières premières et distribution par l'emploi de personnes types technico-commercial du bio pour faire de la communication et de l'accompagnement technique auprès de ces personnes (en lien avec les filières)

Le soutien pour la mise en place d'outils de communication au niveau national semble nécessaire, de même que la mise en place de lieux et de temps de partages d'expériences et de mutualisation d'outils.

Faut-il développer des actions d'information auprès des prescripteurs (nutritionnistes par exemple), des enseignants, des élèves ?

Comment intégrer l'agriculture biologique dans les programmes de l'éducation nationale, ou d'autres programmes ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Renforcer la sensibilisation et l'information par les enseignants dans l'enseignement agricole,
- Certains partenaires proposent que 100% des fermes des lycées agricoles disposent d'ateliers bio d'ici la fin du programme, et que les instances de gouvernance de l'enseignement agricole soient ouvertes aux réseaux des producteurs bio (comités régionaux, C.A des EPL etc.).
- Augmenter la partie consacrée à la bio dans l'enseignement agricole, ainsi que dans les formations des métiers des filières (transformateurs, bouchers, cuisiniers, écoles d'ingénieurs, de gestion, ...), de même que la formation continue des enseignants sur le sujet
- Outre les enseignements théoriques, développer les visites d'exploitations en AB, les rencontres avec des producteurs pour former et sensibiliser à la bio

2^{ème} question : en lien avec ce qui touche au développement durable, à l'agriculture en général, à l'économie, à l'alimentation, la santé, l'environnement : différentes portes d'entrées existent et peuvent être mobilisées de façon concomitante. Cf travail effectué par Auvergne Bio pour l'intégration de la bio dans les programmes scolaires.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Expérience en restauration collective : ville d'Auxerre, Communauté de communes du Toucycois

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Création du conseil scientifique de l'agriculture biologique (CSAB), mise en place du réseau mixte technologique Dev AB, mise en place de crédits dédiés à l'agriculture biologique, enveloppe réservataire dans le CASDAR (PNDAR, appel à projet « Innovation et partenariat »), intégration de la bio dans les appels à projets de l'ANR, intégration renforcée de l'agriculture biologique dans les exploitations des établissements d'enseignement agricole.

Aides FEADER (dispositif 111B-diffusion des connaissances).

Actions mises en œuvre dans votre région :

Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagé	Principaux résultats
Action 2.2 du PRDAR (financements CasDAR) « développer l'agriculture biologique et développer ses filières »			Cf. tableau	Difficulté d'isoler les actions de développement des chambres spécifiques à l'agriculture biologique
Elaboration de nouvelles connaissances (recherche-expérimentation et observatoire)	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations départementales ou régionales à vocation agricole - Associations - Institut de recherche régional ou national - Organisations de producteurs 	-Conseil régional de Bourgogne, -FranceAgriMer (CPER)	Région : - 2008 : 5 440 € - 2009 : 30 360 € - 2010 : 35 690 € - 2011 : 37 770 € - 2012 : 52 840 € <i>(aide aux projets en AB spécifiquement)</i>	Nombre de dossiers aidés : - 2008 : 1 - 2009 : 4 - 2010 : 5 - 2011 : 5 - 2012 : 6
Conseil à la conversion et à l'accompagnement de nouveaux projets en AB/développement de l'AB en Bourgogne	Subventions SEDARB en 2008-2010 puis marché public attribué au SEDARB sur la période 2011-2013. Conseil à destination des producteurs.	Conseil régional de Bourgogne	- 2008 : 220 000 € - 2009 : 214 640 € - 2010 : 201 500 € - 2011 : 202 000 € - 2012 : 202 000 €	
Conseil agriculture intégrée/agriculture biologique sur Contrat d'Excellence Territoriale	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations à vocation agricole - Associations - Organisations de producteurs - Syndicats de pays - Communautés de communes 	- Conseil régional de Bourgogne - Europe (FEADER)	Région : - 2008 : 76 790 € - 2009 : 113 440 € - 2010 : 51 220 € - 2011 : 50 000 € - 2012 : 11 000 €	7 contrats entre 2008 et 2012
Conseil sur les activités de transformation-commercialisation/accompagnement au	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation à vocation agricole - Association à vocation régionale 	-Conseil régional de Bourgogne, -FranceAgriMer (CPER)	Région : - 2008 : 32 000 € - 2009 : 33 460 € - 2010 : 29 510 €	

développement des filières			- 2011 : 34 920 € - 2012 : 44 200 € <i>(aide aux projets en AB spécifiquement)</i>	
Financement de la coordination régionale des programmes expérimentaux du SEDARB	Grandes cultures (céréales)		6 000 € (2009) – 50 % des dépenses	
Financement programme de recherche-expérimentation Du SEDARB, CA 21, CA 71, CA 89	Viticulture		27 000 € (2010) (49 % du coût)	Réduction apports cuivre pour lutter contre le mildiou (2011)/ Alternatives au soufre pour lutter contre l'oïdium (2011/2012)
Financement programme de recherche-expérimentation du SEDARB			8 614 € (2011) (38 % du coût) 6.255 € (2012) (55 % du coût)	
Financement programme de recherche-expérimentation de la Chambre Agriculture de Côte d'Or		SEDARB, CA 21, CA 71, CA 89	4 200 € (2011) (40 % du coût) 4.891€ (2012) (51 % du coût)	
Financement programme de recherche-expérimentation de la Chambre Agriculture de Saône et Loire		SEDARB, CA 21, CA 89	4 269 € (2011) (40 % du coût) 5.437 (2012) (51 % du coût)	
Financement programme de recherche-expérimentation de la Chambre Agriculture de l'Yonne		SEDARB, CA 21, CA 71	2 922 € (2011) (40,50 % du coût) 3 417€ (2012) (51 % du coût)	

Financement programme de recherche-expérimentation du SEDARB	Viticulture	CA 21, CA 89 + CA71 en 2012	1 140 € (2011) (70 % du coût) 1 126 € (2012) (65 % du coût)	Développement d'outils innovants (SOV) pour la prévision des traitements de protection de la vigne, en vue de réduire les doses de produits habituellement appliquées (ex : lute contre l'oïdium).
Financement programme de recherche-expérimentation de la Chambre Agriculture de Côte d'Or		SEDARB, CA 89 + CA71 (en 2012)	500 € (2011) (74 % du coût) 900 € (2012) (63 % du coût)	
Financement programme de recherche-expérimentation de la Chambre Agriculture de Saône et		SEDARB, CA 21, CA 89	800 € (2012) (63 % du coût)	

Loire				
Financement programme de recherche-expérimentation de la Chambre Agriculture de l'Yonne		SEDARB, CA 21 + CA71 (en 2012)	500 € (2011) (74 % du coût) 850 € (2012) (63 % du coût)	
Financement programme de recherche-expérimentation SEDARB	Céréales	COCEBI	6 796 € (2012) (37 % du coût)	Meilleure maîtrise des adventices et de l'alimentation des plantes
Financement programme de recherche-expérimentation COCEBI		SEDARB	4 204 € (2012) (37 % du coût)	
Financement conseils éleveurs en conversion – CIRHYO (OP porcine)	Eleveurs porcins		3 600 €(2011/2012)	12 conversions programmées

Action 2.2 du PRDAR : enveloppe CasDAR correspondante

	action 2.2 (total ETP)	coût total de l'action	dont crédits CasDAR	% enveloppe totale CasDAR
2009	2,39 ETP	191 527	102 910	7,1%
2010	3,74 ETP	321 594	139 048	9,6%
2011	3,27 ETP	288 120	124 250	8,7%
2012*	3,55 ETP	293 685	132 850	9,3%

* prévisionnel

- **Complément pôle bio Massif Central :**

Pour la période 2008-2013, l'**Etat et les Régions du Massif ont fléché 1 773 261 €** (dont 1 309 663 € de FNADT) sur les projets bio pilotés par le Pôle AB Massif Central. Ces financements ont servi à acquérir des références technico-économiques en élevage, à développer l'introduction de produits bio en RHD et la recherche d'une meilleure sécurisation fourragère.

Principaux résultats :

- **obtention de références technico-économiques** qui permettent d'accompagner les conversions et les agriculteurs déjà en bio ou permettent de faire de la prospective (PAC...etc) / Ex : filière lait bio (Haute-Loire et Loire)
- **renforcement de l'introduction de produits bio en RHD**, et professionnalisation de cette action (développement d'outils diversifiés pour sensibiliser les convives, gestionnaires, cuisiniers, élus...), développement de plateformes de distribution, formation des agriculteurs aux contraintes de la RHD et des cuisiniers à l'AB, observatoire...).
- **Mélibio (en cours) :**
- **poursuite d'une dynamique d'acteurs à l'échelle MC autour de la recherche-développement**

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Dans votre région, les dispositifs de recherche et d'expérimentation mis en œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique vous semblent-ils adaptés et suffisants ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Les expérimentations des lycées agricoles pourraient être renforcées par l'introduction de bio dans leurs fermes.
- Les recherches d'étudiants sur les fermes bio pourraient être favorisées pour qu'ils identifient des thèmes de recherche (agro-écologie...) utiles aux producteurs pour améliorer leur système.

Plus particulièrement,

- en grandes cultures :

Des dispositifs sont en place, mais semblent insuffisants. Des besoins se font sentir sur la recherche technique et l'expérimentation sur la conduite des cultures, pour lever les contraintes à la production, dans un contexte de réchauffement climatique.

- en viticulture :

Des dispositifs sont en place mais semblent également insuffisants

- en élevage :

Selon les partenaires et les professionnels de l'enseignement et de la recherche, peu de recherches ou d'expérimentations sont conduites actuellement en Bourgogne autour de l'activité de l'élevage biologique bien que la région soit considérée comme un bassin d'élevage notamment de bovins allaitants. Depuis 2013, un partenariat entre un groupe de recherche (formé d'enseignants-chercheurs) d'AgroSup Dijon et le Service d'EcoDéveloppement Agrobiologique et Rural de Bourgogne (SEDARB) est en cours de construction. Ce partenariat pourrait aboutir au démarrage de travaux de recherche autour de la durabilité des systèmes d'élevage biologiques de bovins allaitants en Bourgogne. Cette initiative de partenariat fait suite à une demande des éleveurs de bovins allaitants relayée par le SEDARB sur certaines thématiques d'intérêt.

Certains proposent d'utiliser la taxe ADAR pour mieux financer la recherche en BIO.

Complément Massif central :

- Noter qu'il existe une interface entre les acteurs de la Recherche-Formation-Développement-Filières à l'échelle du MC, qui est un atout pour faire remonter les besoins en terme de recherche et valoriser les résultats des travaux. Il existe une culture de réseau et d'interface qui est un atout pour la bio sur le MC. Ce dispositif est étroitement lié à des financements de la Convention Massif-Massif Central (fonds Etat et Régions).
- Existence de lycées agricoles dynamiques et pionniers sur l'AB (Brioude en bio depuis plus de 20 ans, St Affrique et Naves en bio depuis 15 ans, avec un passage 100 % bio pour la ferme de Naves en 2010). Ces lycées ont permis notamment de développer la bio avec un temps d'avance mais ne sont peut-être pas assez valorisés à leur juste valeur. A noter que la dynamique bio mise en place dans les années 95 en Auvergne a notamment permis la mise en place du Pôle AB MC et d'ABio-Doc, centre national de ressources en AB.
- Le CRD juge qu'au niveau national, l'investissement de la recherche publique est insuffisant sur la bio (alors que la plupart du temps les éléments qui servent pour l'AB servent aussi en conventionnel). Le CRD propose ainsi de réserver au minimum 25 % de l'enveloppe CASDAR pour des projets bio. Selon lui si on veut 6 % de bio, il faut 12 % de fonds pour la recherche sur l'AB : au minimum doubler les fonds sur la recherche et la valorisation.
- Le CRD note un certain essoufflement des projets de recherche en bio dans l'enseignement supérieur en particulier en Auvergne, Bourgogne et Rhône-Alpes (depuis 1 an environ). Le bio est jugé comme un prototype d'agriculture et garde de ce fait une connotation négative, plus fermée : les projets de recherche ne se font donc pas forcément sur la bio du fait de cette image.

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

Au regard des contributions reçues, l'indispensable semble être de disposer de références technico économiques systèmes.

En grandes cultures et viticulture, des thèmes tels que la fertilisation azotée, les impacts sur la qualité de

l'eau (nitrates), la sélection variétale, l'entretien du sol, la maîtrise des adventices, les greffons en vigne, les mélanges, les différentes formes de N et la fertilisation localisée, l'agriculture de conservation des sols, les comparaisons binage / sans binage, l'optimisation du Cuivre et du soufre, le taux protéines du blé pour panification, la mise au point d'agroéquipements performants, la lutte intégrée, l'association culturale d'espèces différentes telles que céréales et protéagineux, mériteraient d'être plus étudiés.

Les impacts sur la qualité de l'eau, en particulier, peuvent se mesurer grâce à un réseau de parcelles de références équipées de bougies poreuses pour mesurer le gain de l'AB en matière de gain de qualité des eaux souterraines (modélisation scénarios selon exigences DCE, sur phytos et nitrates).

La recherche fondamentale sur la biologie des sols serait également à renforcer.

En ce qui concerne l'activité d'élevage, l'étude de la durabilité des systèmes d'élevage de bovins allaitants biologiques est une thématique qui semble prioritaire à développer. La caractérisation de la durabilité peut porter sur les aspects environnementaux, sociaux et territoriaux. L'organisation et la structuration des filières d'élevage (en allant de l'amont vers l'aval jusqu'à la commercialisation des produits) semble également être une thématique d'intérêt qui pourrait favoriser le développement de l'agriculture biologique.

Les thématiques relatives à la santé animale (mammites notamment, porcs) semblent également à approfondir.

Pour le maraîchage, les connaissances seraient insuffisantes sur les moyens de lutte contre le phytomiza.

Complément Massif central :

Suite aux RDV du Pôle sur les références techniques (action de concertation visant à faire remonter les besoins en terme de R&D sur les références), les besoins suivants ont été identifiés :

- références techniques et économiques pour les systèmes diversifiés
- études sur les monogastriques (approche système, références technico-économiques, fourrages...)
- poursuite de l'acquisition de références technico-économiques pour les systèmes d'élevages (ruminants)
- finition de la viande (bovin viande et ovin viande) : un projet CASDAR est en cours de dépôt autour de la finition en bovin viande.
- santé et sélection génétique (thématique portée et à poursuivre au niveau national)
- travail sur l'autonomie alimentaire (thématique actuellement travaillée au sein de différents projets en cours)
- thématique sol
- références grandes cultures et productions végétales riches en protéines
- références pour les cultures spécialisées : maraîchage et légumes plein champs, PPAM, châtaignes...

Autres besoins identifiés par le CRD :

Le CRD souhaiterait qu'un projet de recherche soit mis en place pour savoir comment prendre en compte les externalités positives de l'AB, obtenir un chiffrage économique des aménités positives de l'AB et savoir ensuite comment on les intègre au niveau opérationnel (modalités d'actions publiques) pour rémunérer la bio pour son action de dépollution.

Il formule également les propositions suivantes :

- La recherche doit accompagner les processus de recherche participatifs.
- La recherche doit se pencher davantage sur l'étude des systèmes complexes (certes difficiles à appréhender), notamment l'intérêt des systèmes diversifiés
- La recherche doit favoriser une approche globale à l'échelle de l'exploitation et du territoire, articuler exploitations et territoires
- Approfondir les recherches sur l'intérêt social de la bio à l'échelle d'un territoire, et sur les indicateurs pertinents de développement de la bio pour un territoire

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

En élevage de bovins allaitants biologiques, un manque de références technico-économiques est rapporté par les organismes de conseil auprès des éleveurs. Ce constat représente un frein au développement de l'agriculture biologique (peu d'éléments pour le conseil en élevage). Par ailleurs l'une des thématiques prioritaires en terme de recherche pour l'élevage biologique, d'après les partenaires, semble être l'autonomie alimentaire notamment pour les éleveurs engraisseurs.

Une proposition serait de s'appuyer sur les expériences bio et les organismes bio, pour les questions relatives à la biodiversité et de réchauffement climatique.

Quels partenariats sont à construire/ à développer, quels sont les acteurs à mobiliser ? Dans quels objectifs?

Selon les partenaires,

- es partenariats à développer devront intégrer des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur et techniques agricoles ainsi que les structures et organismes de conseils et les organisations de producteurs. La diversité des acteurs dans ce genre de partenariats permettrait une cohérence des thèmes de recherche abordés tout en répondant aux attentes des filières (du producteur jusqu'au consommateur).
- Les objectifs de recherche devraient être identifiés à partir des attentes des différents acteurs indiqués ci-dessus et doivent également être hiérarchisées. Le partenariat de recherche en cours de construction entre AgroSup Dijon et le SEDARB représente un exemple qui mériterait d'être appuyé.
- D'autres partenariats existent en Bourgogne, par exemple entre les chambres d'agriculture et l'Institut de l'Élevage dans le cadre des RECP pour les références systèmes.
- Les points de passage et les transferts entre le réseau mixte technologique SdCI (systèmes de cultures innovants) l'AB pourraient être amplifiés.

Complément Massif central :

Il existe déjà de nombreux partenariats développés en R&D à travers le Pôle AB MC et le CRD (ITAB, INRA de Clermont-Ferrand/ Theix, INRA de Toulouse, IE, CA, GAB, AVEM, Lycées agricoles, ISARA, Vetagro Sup, la ferme des Bordes, la ferme de Thorigné d'Anjou, SIDAM), notamment sur les thématiques de travail qu'a mené le Pôle jusqu'à présent (élevage, RHD, systèmes fourragers...).

Des liens pourraient être développés ou améliorés avec le CNRS, IRSTEA, IPAMAC, la FNCIVAM, les autres instituts techniques... (selon les besoins et projets développés).

Les transformateurs se mobiliseraient peu à peu sur les questions de recherche mais cela serait à améliorer également (via les interprofessions ou en direct selon les projets).

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Actuellement, il existe un Réseau Mixte Technologique (RMT) DévAB (développement de l'Agriculture Biologique) qui coordonne les programmes de recherche à l'échelle nationale autour de l'Agriculture Biologique. Selon les partenaires le rôle de ce RMT devrait être renforcé et appuyé.

L'ITAB coordonne les programmes de recherche nationaux bio (et régionaux/locaux ?)

Il ne semble pas exister de structure semblable d'harmonisation des programmes de recherche à l'échelle européenne ou mondiale. Des initiatives visant la construction de telles structures devraient être favorisées notamment au travers de projets financés par les programmes PCRD ou encore ANR.

Comment structurer la relation entre la recherche et le secteur agricole et agroalimentaire pour améliorer la connaissance réciproque des programmes de recherche et des besoins en

recherche ? A quel échelon : national, régional, européen....?

Il apparaît nécessaire de développer des journées thématiques qui traitent de sujets d'actualités des filières et qui pourraient à la fois permettre de présenter les résultats des recherches au secteur agricole ainsi que les programmes en cours mais permettraient également d'identifier les attentes du monde agricole et agro-alimentaire. Ces journées pourraient s'organiser à l'échelle régionale pour permettre de répondre aux spécificités régionales des producteurs.

L'accès aux résultats de recherche pourrait être favorisé en utilisant les outils de communications actuels : sites internet,...

Complément massif central :

1. Faire remonter les besoins

Plusieurs propositions formulées :

- Nécessité d'organiser des journées de concertation pour faire remonter les besoins en terme de recherche à un échelon local (régional ou inter-régional, comme ce qui est actuellement réalisé avec les RDV du Pôle) puis de faire remonter ces besoins à un niveau national (c'est ce qui est fait actuellement via les Commissions de l'ITAB).
- Intérêt de structures telles que l'ITAB ou le Pôle AB MC, qui sont des interfaces entre la Recherche-Formation-Développement et qui favorisent ainsi les liens top-down et bottom-up.
- L'entrée citoyenne pourrait être favorisée dans les orientations de la recherche.

2. Valoriser les résultats de la recherche

Plusieurs propositions formulées :

- Proposition de revoir le système de notation mis en place actuellement pour les chercheurs qui privilégie les articles de note A dans les revues à comité de lecture internationales au détriment de la valorisation des résultats de la recherche sur le terrain. Améliorer l'assimilation des résultats de la recherche sur le terrain et favoriser la remontée des besoins du terrain vers la recherche. Revaloriser la fonction de transfert et sa lisibilité.
- Nécessité de renforcer le transfert dans les structures, dans les projets et dans les dispositifs d'animation (besoin de supports écrits mais surtout de présence physique pour relayer l'info, faire de la vulgarisation). Nb : le Pôle travaille à la mise en place d'outils complémentaires entre eux pour favoriser la diffusion des connaissances (JT, synthèses, essais bouts de champs...).
- Permettre une meilleure synergie et la mutualisation entre les acteurs relais qui diffusent la connaissance (CA, GAB...etc), ex : une journée porte ouverte co-organisée par plusieurs structures ou entre départements ou régions.
- Favoriser les échanges d'expériences entre les grandes zones de production, régions ou départements.
- Travailler à l'ergonomie des documents développés pour favoriser leur assimilation.

Comment encourager la R&D dans les entreprises au sein de la filière bio et au sein de la filière conventionnelle en matière de produits issus de l'agriculture biologique ?

Une piste serait de proposer des partenariats sur des sujets de recherches avec les établissements de recherche et de formation, qui donneraient accès aux entreprises à des avantages notamment fiscaux (crédits impôts-recherche ...). Pour cela il s'agit de favoriser le contact entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation.

[Développement agricole / Appui technique \(en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval\)](#)

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Etablir un programme d'action, porté par les acteurs du territoire (collectivité, syndicat viticole, syndicat des eaux ; territoire : une commune, un bassin, une appellation...) et par rapport aux enjeux du territoire (économique, environnemental, agronomique, pédagogique...)
- Privilégier des lieux et des temps de concertation entre les différents acteurs du développement pour une zone donnée : permettant de définir un plan d'action commun (concerté) avec des objectifs et des priorités et répartition des rôles : qui fait quoi sur quelle tâche. Ce temps de concertation et de définition d'un plan commun pour la bio prend du temps et demande des moyens humains dédiés à cela.

Quels sont les documents-clés diffusés à ce jour et auprès de quel public (résultats techniques et économiques, comparaison avec d'autres modes de production...) ?

En viticulture, les bulletins techniques (actuellement sur abonnement) comportent une partie AB. Quelques résultats sont diffusés par l'« Echo des Champs » (publication SEDARB / Chambres), mais ils sont jugés insuffisants par certains partenaires. Pour cette raison, les Chambres d'agriculture ont en projet un bulletin technique destiné à tous les agriculteurs AB.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Publier les résultats économiques des fermes. Maintenir des opérations « portes ouvertes » mettant en évidence les résultats de ces fermes.
- Une communication accessible pourrait également passer par un site internet.
- Ne pas scinder bio et conventionnel : les partenaires suggèrent que les groupes de travail soient ouverts et décloisonnés. Il s'agit de former les personnes qui animent ces structures pour qu'elles prennent en compte la dimension bio.

Comment encourager les transferts de connaissances entre bio et conventionnel ?

Pour cela, il semble nécessaire de ne pas opposer ces différentes formes d'agriculture. Plusieurs propositions sont avancées :

- Organiser des formations mixtes d'agriculteurs sur des thèmes transversaux à la bio et au conventionnel.
- Favoriser la mise en place de groupes de travail durables sans distinguer bio et conventionnel mais visant des thématiques communes : autonomie, gestion du pâturage... type CETA (bio/conventionnel) pour améliorer les échanges d'expériences, ou par exemple à travers les CUMA qui rassemblent autour des matériels une certaine diversité. Les animateurs de ces groupes doivent être formés à l'AB et à l'animation.

Comment optimiser et organiser la diffusion et la mutualisation des connaissances ?

Les innovations naissent le plus souvent dans les exploitations : les agriculteurs, face à des difficultés techniques, imaginent des parades : aux organismes de développement de terrain d'identifier ces innovations, et de les faire partager à tous, sans les réserver aux bio ou aux conventionnels.

Pour cela, plusieurs solutions existent et sont complémentaires :

- des dispositifs tels que le RMT SdCI, les réseaux DEPHY, INOSYS, ont vocation à repérer ces innovations, à les tester et à les diffuser.

- améliorer l'assimilation des résultats de la recherche sur le terrain et favoriser la remontée des besoins du terrain vers la recherche. Revaloriser la fonction de transfert et sa lisibilité
- maintenir « un bon terreau pour la bio » : c'est-à-dire maintenir (ou mettre en place quand ils n'existent pas) des réseaux techniques sur l'AB qui ont une dynamique de groupe et d'échange et permettent de s'adapter aux demandes ou contextes évolutifs (réseaux avec technicien, chercheur, agriculteur).
- renforcer le transfert dans les structures, dans les projets et dans les dispositifs d'animation (besoin de supports écrits mais surtout de présence physique pour relayer l'info, faire de la vulgarisation)

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil technique ?

Plusieurs possibilités sont à envisager :

- Se servir des dispositifs existant en identifiant les spécificités BIO.
- Développer le même type d'actions en bio qu'en conventionnel
- Développer les organisations de terrains du type « CETA ».
- Stimuler la volonté politique des différents réseaux, mettre en place des feuilles de route précises intégrant la bio
- Créer des structures qui font le lien entre les réseaux à l'échelle d'un territoire.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion, notamment pour des projets ou des publics spécifiques (exemple : producteurs hors cadre familial, producteurs non issus du milieu agricole en zone péri-urbaine projet innovants...)?

Plusieurs dispositifs existent :

- conseil individuel à la conversion
- Le PRI permet d'accompagner les hors cadre familial (issus ou non du milieu agricole)
- L'existence de références techniques adaptées aux territoires est un facteur de réussite pour accompagner les conversions.

Certains partenaires proposent de former des animateurs dédiés 100 % à l'AB et bien identifiables.

De manière générale, il apparaît nécessaire de faire en sorte que les dynamiques et structures d'accompagnement soient durables (une conversion peut prendre 10 ans).

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Les bulletins techniques viticoles des Chambres d'agriculture présentent aussi bien les préconisations en bio qu'en conventionnel, sans faire la distinction entre les publics : constat : les vitis bio sont satisfaits de ne pas être traités « à part », les viti conventionnels sont forcés de constater que la conduite de la vigne en bio n'est pas insurmontable.

Les journées techniques thématiques sont un bon moyen de mixer les publics motivés par l'innovation. Innovation qui pourra être au service de l'AB ou d'autres modes de production respectueux de l'environnement (ex : « Désherb'sol »).

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut peut-être être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Intégration renforcée de l'agriculture biologique dans l'enseignement secondaire et professionnel.

Aides FEADER (dispositif 111A-formation).

PLAN BIO ACTUEL "Horizon 2012" dispositif 111A-formation du PDRH						
Année	Intitulé de l'action	Public cible	Partenaires impliqués	Montant des aides engagées en euros	Principaux résultats (financement réellement versé) en euros	TOTAL REELEMENT VERSE (Euros)
2008	Agriculture biologique	Agriculteurs	VIVEA	19.440	1.390	11.662
			FEADER	19.440	1.390	
		Salariés agricoles	FAFSEA	6.382	4.441	
			FEADER	6382	4.441	
2009	Agriculture biologique	Agriculteurs	VIVEA	12.600	6.307	12.614
			FEADER	12.600	6.307	
		Salariés agricoles	FAFSEA	8.568	0	
			FEADER	8.568	0	
2010	Agriculture biologique	Agriculteurs	VIVEA	14.000	14.000	41.376
			FEADER	14.000	14.000	
		Salariés agricoles	FAFSEA	9.261	6.688	
			FEADER	9.261	6.688	
2011	Agriculture biologique	Agriculteurs	VIVEA	36.400	32.901	65.802
			FEADER	36.400	32.901	
2012	Agriculture biologique	Agriculteurs	VIVEA	24.300	?	48.600
			FEADER	24.300	?	
TOTAL				261.902		180.054

Par ailleurs l'EPLEFPA de Fontaines, dans le cadre des formations Bac Pro CGEA par voie scolaire (LEGTA de Fontaines) ou par apprentissage (CFA 71), propose aux apprenants, dans le cadre de l'organisation des MAP (Module d'Adaptation Professionnelle), la possibilité de suivre un module de formation spécifique sur la conduite d'une exploitation en AB (module au choix parmi d'autres).

N.B (valable pour tous les axes) :

Plusieurs dispositifs du conseil régional sont majorés pour l'agriculture biologique :

- Investissements de transformation à la ferme et vente directe : + 10 %
- Investissements d'amélioration de stockage des grains à la ferme : + 5 %
- Aires de lavage collectives : + 10 % si au moins 25 % des viticulteurs en AB
- CUMA : + 10 % si au moins 25% des membres de la CUMA sont certifiés ou en conversion
- Dotation à l'installation hors cadre familial : + 6 000 € en AB si ATP (Atelier à titre principal), + 3 000 € en AB si ATS (à titre secondaire), soit 24 000€ en 2011 et 120 000€ en 2012.

QUESTIONNEMENT

Comment renforcer la présence de l'agriculture biologique dans l'ensemble des référentiels de

diplôme agricole, y compris pour l'enseignement supérieur (ingénieur - vétérinaire) ?

Certains établissements d'enseignement supérieurs agricoles intègrent déjà dans leurs formations des éléments relatifs à l'agriculture biologique. Cet aspect peut être renforcé en développant des modules spécifiques traitant de l'agriculture biologique comme le propose AgroSup Dijon pour ses élèves ingénieurs (sous la forme de modules optionnels). La définition d'orientations stratégiques dans les formations d'ingénieurs agronomes pourrait permettre d'intégrer la présentation de l'agriculture biologique comme l'un des modes de production parmi d'autres modes.

L'agriculture Biologique demande une très bonne maîtrise des techniques d'où un besoin supplémentaire en temps de formation sur ces aspects (renforcement de l'agronomie, phytotechnie, zootechnie), dans les formations existantes. L'approche globale de la technique est nécessaire, pour éviter l'apprentissage de « recettes ».

Comment améliorer la formation continue des enseignants ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Proposer des formations aux enseignants sur le thème de l'agriculture biologique.
- Favoriser le partenariat entre établissements d'enseignement supérieur agricole et partenaires professionnels des secteurs agricole et agroalimentaire, ce qui permettrait aux enseignants d'être au courant des préoccupations de leurs partenaires ainsi que des innovations qu'ils pourraient engager.
- Présenter plus énergiquement les points forts (économies sur les intrants, bonnes pratiques de prévention en élevage,...) de l'agriculture bio plutôt qu'attirer l'attention sur les contraintes.
- Mettre en place des formations à l'AB, en lien avec le réseau FORMABIO et avec des professionnels (visites de fermes, d'entreprises, références techniques, données scientifiques, lien avec ABio-Doc, ITAB, interpro, GAB, CA...etc). Les fermes bio des lycées agricoles peuvent être utilisées comme support pour ces formations.
- Enfin, le partage d'expérience semble nécessaire sur les modes d'approches de la bio aux apprenants.

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers (artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

Certains partenaires proposent de prévoir des formations spécifiques pour les métiers de bouche (boulangers, bouchers, charcutiers, cuisiniers), mais aussi gestionnaires pour :

- les sensibiliser à l'AB,
- leur apporter des informations techniques et réglementaires sur l'AB, des infos sur leur approvisionnement possible en bio au niveau local
- leur apprendre à travailler des produits frais, bruts, dans la restauration collective.

Les initiatives de type lieu-test semblent à soutenir : elles permettent à des apprenants de consolider leur formation en agriculture biologique en se testant concrètement et ainsi en acquérant un peu d'expérience. De plus, étant présents sur le territoire ils peuvent créer des liens avec la profession et saisir des opportunités d'installation (reprises de ferme)

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Actions de sensibilisation (en formation initiale) réalisées dans le cadre des enseignements à l'initiative de l'établissement. (EPLEFPA du Morvan).

Mixité de publics , formation initiale bac pro CGEA et formation continue BP REA « AB » pour des journées de réflexion sur l'installation, organisées en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

Note liminaire : l'adaptation de la réglementation est une action qui relève du niveau national.

L'EXISTANT

Dans le cadre du plan Bio actuel « Horizon 2012 » :

Harmonisation du cadre réglementaire européen, rédaction d'un guide des produits phytosanitaires utilisables en agriculture biologique, représentation de l'agriculture biologique dans les organes consultatifs de l'Etat.

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

De manière générale, les normes peuvent pénaliser le développement des ateliers de petite taille par le coût qu'elles représentent. Il serait bon de s'orienter vers une obligation de résultats plutôt que de moyens.

Plusieurs propositions sont formulées par les partenaires et sont livrées en l'état sans être expertisées :

- la législation sur les PNPP/ substances « de base » pourrait être revue : soutenir les dossiers déposés par l'ITAB (purin ortie etc.)
- Abroger la loi COV sur les semences
- Dans le cadre de la directive nitrate, pour favoriser les rotations indispensables en bio, faciliter l'implantation des engrais verts via le retournement des prairies
- Application simple de la réglementation sur les centres emballeur pour les oeufs
- Règles empêchant l'échange ou la vente de semences, fourrages... entre producteurs
- Normes sanitaires sur les petits ateliers de transformation
- Obligation du certiphyto
- Nombre de spores de carie très strict en France (0 spore/gr de semences), plus qu'en Allemagne où il est fixé à 200 spores/gr de semences.
- Vinaigre blanc pour traitement de semences cariées n'est pas autorisé.
- Certaines contraintes de la conditionnalité des aides (SET), les contrôles pulvé, etc. sont totalement inadaptés à la bio et sont pourtant imposés à toutes les exploitations, dont les bios.
- L'utilisation de variétés non référencées dans le catalogue national des semences pour les cultures légumières et céréalières devrait être légale, au moins en agriculture biologique
- faire évoluer la réglementation pour favoriser la production de semences fermières et la sélection participative (animale ou végétale) / populations pour des variétés ou espèces adaptées à la bio et aux contextes pédoclimatiques.
- lever la condition du non-labour pour la bio plus particulièrement en zone de montagne (pour permettre de faire des céréales, des PT et ainsi l'autonomie des élevages) soit uniquement pour permettre des céréales auto-consommées, soit 40 % maxi de la SAU en céréales. Ceci favoriserait les conversions. Mettre toutefois des gardes-fous environnementaux et dans les conditions (rester 10 ans en bio, attention pour les zones à intérêt écologique...etc).
- Pour ce qui est des systèmes, il faudrait être plus clair concernant la réglementation pour l'engraissement des agneaux en zone de montagne (sur l'obligation de les sortir si le temps le permet, ce qui est aberrant dans bon nombre de situations)

- permettre l'attache en zone de montagne (la paille manque en montagne et si le bâtiment n'est pas assez grand, le bien-être des animaux (notamment les dominés) est meilleur avec système d'attache (avec espace pour se coucher et se lever suffisant)
- RHD : pour faciliter l'introduction de produits bio, il faudrait que les réglementations d'hygiène soient adaptées.

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Une piste pourrait être de faire des fiches techniques réglementaires par production (comme celles qu'avait fait la FNAB il y a quelques années), avec des mises à jour régulières, avec éventuellement adaptation à la zone de montagne si nécessaire.

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Filières cosmétiques bio, produits ménagers, textile....

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Le règlement européen est considéré trop laxiste par certains, qui proposent les adaptations suivantes :

- Renforcer les règles de production bio à l'étranger et d'importation
- Besoin de préciser les process de fabrication pour la transformation bio
- Ne pas autoriser le principe de dérogation pour les épandages aériens
- Différences de tolérance entre les OC sur mixité pour une même espèce (blé barbu /non barbu) => besoin d'harmonisation
- Nouveau règlement européen : trop léger au niveau des productions animales (traitements antibiotiques, antiparasitaires...)
- Vinification bio : devrait inciter à des méthodes plus soustractives (filtrations...) qu'additives (enzyme, SO2...)
- vin à l'export : pas de mention équivalente « en conversion » (mais possible d'écrire quelque chose sur la contre-étiquette).
- Connaissance des pratiques du voisinage européen et éviter leurs dérives. aller vers un « Guide de lecture » européen de la réglementation bio
- Les contrôles des organismes certificateurs sont différents d'un OC à l'autre. Certains contrôles sont trop légers, ça pourrait décrédibiliser la bio.
- Contrôler la localisation des approvisionnements en alimentation animale. Que ce soit plus cadré. Etre plus rigoureux pour éviter les scandales de type contamination OGM.

Un partenaire souligne le manque de volonté de créer une filière biologique en production de betterave sucrière. En effet, les contraintes liées à la production bio ne seraient pas compatibles avec les règles de gestion des quotas betteraviers.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Interface de type Pôle AB MC (entre acteurs de la production, de la transformation, de la formation, et de la recherche).

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Cf question p 6 sur la conférence régionale bio.

L'enjeu est de travailler en complémentarité, dans la transparence, la reconnaissance et le respect des organismes existants.

Le plan bio national doit permettre de favoriser la coordination entre acteurs et la souplesse d'adaptation.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Certains partenaires soulignent l'importance de s'appuyer sur les corps intermédiaires et les structures représentatives des acteurs concernés (Chambres d'agriculture, syndicats professionnels...) et de mener une dynamique ne mettant pas en opposition les différents acteurs.

D'autres demandent à ce que les acteurs du territoire (syndicats, associations, collectivités, PNR, etc.) soient plus impliqués.

Par ailleurs, les acteurs suivants sont mentionnés :

- Structures de développement et de représentation bio : (CGAB- Gab, Sedarb, BBA)
- Structures économiques 100% bio (Cocebi, EBB)
- Structures économiques mixtes (coopératives...)
- Associations citoyennes, environnementalistes, consommateurs

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Un partenaire suggère d'activer le pôle conversion régional.

Préciser tout élément qui vous semblerait utile pour la mise en œuvre du futur programme national « Ambition bio 2017 »

- Au niveau national
- Au niveau régional
- Au niveau interrégional

Remarque :

Le bilan réalisé sur l'appel à projets de l'agence de l'eau Rhône méditerranée et Corse souligne l'intérêt d'intervenir sur des petits territoires ayant un problème d'eau avéré en associant les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires. Les leviers identifiés sont en particulier :

- accompagner les initiatives ascendantes des agriculteurs ;
- favoriser la mobilisation des acteurs agricoles et non agricoles autour d'une collectivité gestionnaire de l'eau ;

- faciliter les changements de pratique dont les conversions à l'agriculture biologique par l'organisation des filières et la valorisation des débouchés ;
- capitaliser sur la capacité des opérateurs économiques, et notamment les coopératives, à convaincre des agriculteurs pour accélérer le changement d'attitudes ;
- inscrire les changements de pratiques dans des cahiers des charges de production sous signe de qualité.

Concernant le développement de l'agriculture biologique, le levier essentiel pour les projets portés par les collectivités réside dans la forte implication d'un ou plusieurs élus moteurs. A l'inverse les blocages observés sont souvent liés à un manque de soutien des élus. Pour les projets portés par les opérateurs économiques, le travail en partenariat avec les chambres d'agriculture et les associations de l'agriculture biologique sécurise les candidats à la conversion et permet de mieux identifier et résoudre les obstacles techniques.

De manière générale, il ressort des contributions des différents partenaires que la progression de l'agriculture biologique ne suffit pas et qu'il faut en parallèle inciter l'ensemble des producteurs à se diriger vers des pratiques durables.

Annexe : Contributions complémentaires de la Confédération des groupements d'agrobiologistes de Bourgogne (CGAB) et de la coopérative Eleveurs bio de Bourgogne (EBB)

CADRE DE QUESTIONNEMENT ET DE RÉPONSE

II – REGARD SYNTHETIQUE SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE AUJOURD'HUI DANS VOTRE REGION

Quelle est votre analyse de la dynamique de développement de l'agriculture biologique dans votre région ces dix dernières années ? Quels sont les facteurs qui ont permis cette dynamique ? Quels sont les principaux freins au développement de l'agriculture biologique dans votre région ?

(...)

On observe une forte progression du nombre d'éleveurs bovins lait, accompagnée par la coopérative Biolait **notamment, ces 5 dernières années**. Cette progression, comme pour les autres secteurs d'élevage est bien inférieure depuis 2011. Plus généralement, la filière lait (en perte de vitesse en conventionnel) ne décolle pas en AB malgré les efforts pour la soutenir. **Pour autant, le marché bio ne permet pas d'absorber davantage de produit à ce jour et le développement ne doit pas être considéré au détriment de la filière. En effet, la conversion des fermes laitières n'est pas une solution à la perte de vitesse de la filière lait conventionnelle.**

L'autonomie en protéines pour les élevages est difficile à atteindre en Bourgogne, en raison du faible potentiel des sols.

En ce qui concerne la filière bovine et ovine, le développement des conversions des élevages a été relativement modeste en comparaison avec d'autres régions.

La Bourgogne est caractérisée par un cheptel allaitant tourné vers la production de bovins maigres, en particulier destinés à l'engraissement en Italie. C'est pourquoi le développement de l'élevage bovin bio est freiné dans les zones strictement herbagères où l'engraissement, seul moyen de commercialiser les productions en bio et donc de valoriser en conséquence les produits, est limité.

Quelles sont les actions incitatives au développement de l'AB mises en place au cours des 3 dernières années qui vous paraissent opportunes ?

(...)

- Forces :

- aide conséquente (MAET Bio : plus de 300 €/ha) sur zone prioritaire BAC,
- animation spécifique, proposition d'une seule mesure MAET bio
- **on observerait des signes favorables de la durabilité des conversions à l'issu des MAET: maintien des conversions après la fin des MAET plus durable que les autres mesures, beaucoup d'agriculteurs convertis investis dans le monde bio, signe de leur volonté de s'impliquer**

- Faiblesses :

- la surface convertie reste limitée,
- on trouve peu d'élevage ovine et bovin sur les BACs,
- l'absence d'agriculteur **bio exemplaire** peut freiner la dynamique
- la question de la durabilité des conversions après la fin des MAET reste sans réponse

- Menaces :
 - o Les règles d'urbanisme et la pression foncière peuvent contrarier les aménagements nécessaires des exploitations qui souhaitent se convertir.

Quels sont les potentiels de développement de l'AB dans votre région ?
 Quelles sont les instances dans lesquelles se joue le développement de l'agriculture biologique dans votre région ? (agricoles et extra agricoles). Quelle est leur composition et leur mode de fonctionnement?

En Bourgogne les acteurs du développement de l'AB sont :

- Les chambres d'agriculture
 - o Certaines Chambres d'agriculture ont créé des instances ou temps de concertation entre les différents acteurs de la bio. C'est le cas dans l'Yonne avec d'une part l'organisation chaque année d'une conférence bio et, d'autre part, la tenue d'un COPIL bio regroupant les acteurs du développement et des filières de la bio.
- Les organismes spécialisés **bio**
 - o CGAB (régional) – GAB (départemental) : représentent et défendent les producteurs bio au niveau départemental et régional. Ce sont des syndicats agricoles auxquels les producteurs bio adhèrent. Elles ont créé une structure dédiée spécifiquement au développement et à l'accompagnement de l'agriculture biologique (SEDARD) ainsi que des instances de concertation entre les différents acteurs de la bio (COPIL Bio avec CDA 89...)
 - o SEDARB (Service de développement Agrobiologique de Bourgogne), **définit une politique globale de développement de la bio cohérente, équitable entre les filières et durable, en s'appuyant sur les agriculteurs bio eux-mêmes. Elle la met en œuvre, en lien avec tous les acteurs concernés (organisations représentatives des agriculteurs bio, chambres d'agriculture, opérateurs économiques, associations environnementales et consommateurs, collectivités...).** C'est une structure à fonctionnement associatif constituée de :
 - organisations syndicales ou associatives des agriculteurs biologiques de Bourgogne (CGAB-GAB, BBA) et des OPA impliquées en bio pour la totalité de leur objet, (Cocebi, EBB)
 - OPA conventionnelles, organisations économiques et organisations de développement sans objet spécifiques à l'agriculture biologique (CDA 89, Dijon céréales)
 - Organisations issues des mouvements environnementaux et/ou consommateurs.
 - o BBA (Biobourgogne association) : structure à fonctionnement associatif constituée de producteurs, restaurateurs, distributeurs, consommateurs, associations (bio, locales, AMAP...).
- Les filières (coopératives) : Cocebi, Eleveurs bio de Bourgogne (adossé à l'union de coopératives Global), Moulin Decollogne (capital appartenant à plusieurs coopératives dont Dijon céréales), etc.

Différents acteurs commerciaux organisés ont organisé leurs marchés et filières depuis quelques années et cette organisation se poursuit. Il s'agit là d'un atout indispensable pour le développement des filières bio de la région Bourgogne : LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE, COCEBI, COOPERATIVE LAITIERE DE BEAUNE, DIJON CEREALES... pour ne citer que quelques exemples d'opérateurs régionaux fortement impliqués dans la mise en œuvre du développement de l'AB.

Certains acteurs pensent que l'efficacité paraît plus grande dans les départements où la concertation entre Chambre et organismes spécialisés est organisée. Elle semble l'être également lorsque les modes de production ne sont pas opposés soit par des acteurs institutionnels soit par les agriculteurs ou leurs représentants.

A contrario, d'autres acteurs soulignent que, bien que nécessaire, la concertation entre les Chambres et organismes spécialisés bio, ne conditionne pas la réussite avec le développement des conversions et l'appui technique bio.

Du point de vue des financeurs publics, le Conseil régional et les Agences de l'eau sont perçus par tous

comme ayant une politique très favorable à l'AB.

Les collectivités locales et territoriales, plus généralement, sont citées pour leur soutien au développement des circuits de proximité.

Autres organismes :

Les élus Vivea regroupés en comité régional accompagnent le développement de l'offre de formation professionnelle continue des non salariés agricoles en finançant prioritairement les actions proposées par les organismes de formation. Des fonds FEADER sont mobilisés aussi.

Les lycées Agricoles contribuent au développement de l'AB par le développement de formations ou de conférences. Les CFPPA, MFR développent également une offre de formation bio.

Ces offres mériteraient d'être analysées de façon objective et concertée pour leur mise en oeuvre.

Complément Massif central

Cas particulier du Massif Central: il y a une seule instance dédiée à l'AB qui travaille directement à l'échelle Massif Central, le Pôle AB MC.

On peut également noter que la Convention Massif Central (fonds Etat, Europe et Régions) a pu favoriser le développement de l'AB sur ce territoire. Ainsi, pour la période 2008-2013, l'Etat et les Régions du Massif ont fléché 1 773 261 € (dont 1 309 663 € de FNADT) sur les projets bio pilotés par le Pôle AB Massif Central.

Composition du Pôle AB MC :

Environ 24 membres actifs en 4 collèges de même poids. Les 6 régions sont représentées dans chaque collège (structures morales)

- collège des GRAB (dont le Sedarb pour la Bourgogne)
- collège des Chambres régionales d'agriculture
- collège des transformateurs et distributeurs (interprofessions...)
- collège de la formation et de la recherche (Lycées agricoles, établissements d'enseignement supérieur).

Le Pôle a également des membres associés (ABioDoc, SIDAM, ITAB...)

Enfin, le Pôle est doté d'un Conseil Scientifique (le CRD : Comité de Recherche Développement), composé de différents acteurs de la recherche et du développement (INRA, IDELE, CA, GAB, ISARA).

Le Pôle est donc une réelle interface entre le secteur de la Recherche-Formation-Développement et Filières. Il assure 3 missions :

- concertation pour faire remonter les besoins prioritaires de R&D
- ingénierie de projets : construction de projets pluri-partenaires sur les priorités de R&D du Massif Central, co-construction des projets... Dans le cadre des projets, le Pôle est un assembleur de partenariats (mutualisation de compétences autour d'une thématique de R&D), il assure la coordination des actions, le suivi administratif et financier et pilote les actions de valorisation.
- diffusion et valorisation des résultats

Mode de fonctionnement : le Pôle est une association loi 1901, avec organisation de CA, AG...etc

Les conférences régionales, mises en place à partir de 2008, ou les instances existantes en région, permettent-elles une coordination des acteurs et des actions satisfaisante ?

III – REGARD PROSPECTIF SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS VOTRE REGION : STRATEGIE POUR LES 5 ANNEES A VENIR

Quels objectifs à atteindre en 2017 peuvent être fixés pour votre région ?

Les partenaires souhaitent viser d'une part les objectifs ministériels de doublement de la SAU en bio à la fin du plan et, d'autre part, les engagements du Grenelle de l'environnement de 20% de la S.A.U d'ici 2020.

Ceci nécessite qu'un ensemble de leviers spécifiques et transversaux soient actionnés au plus près des réalités territoriales mais dans le cadre d'une ambition nationale avérée.

D'autres objectifs sont proposés :

- doubler l'introduction de produits bio locaux en RHD (Etat, collèges et lycées)
- doubler la consommation de produits bio locaux sur la région (GMS, artisans...)
- doubler les crédits pour la recherche/formation spécifiquement dédié à la bio.
- Augmenter (doubler ?) le nombre de personnes travaillant sur la bio (conseil, formation, recherche...).
- Favoriser la transmission des terres bio (qu'elles restent en bio) : suivi du parcellaire actuellement en bio ou en conversion avec un objectif de 0 % de retour au conventionnel
- Favoriser et soutenir l'installation en bio
- Travailler en concertation avec les autres échelles territoriales infra-régionales (départementales, pays, com-com...) et supra-régionales (Massif Central par exemple) ou nationales.

Plus spécifiquement, par production, les perspectives suivantes se dessinent en Bourgogne :

- En grandes cultures, dans un contexte de cours des céréales élevés, le développement de l'AB sera plutôt lié à des facteurs environnementaux (points de captage) ou d'organisation de filière, selon un raisonnement économique de préservation du revenu et dans un contexte incitatif et non obligatoire.
- En viticulture, il y a encore de la marge de progrès : image du bio, expression du terroir, valorisation du produit plus aisée...
- En légumes : encore de la marge de progression, beaucoup d'attentes des consommateurs **et de la restauration collective**
- En élevage :
 - o perspectives plus pessimistes en élevage à l'herbe, sauf polyculture élevage (cf problèmes liés à l'engraissement vus ci-dessus)
 - o Un potentiel de développement existe en volailles
 - avec la filière DUC poulets bio, qui vise l'approvisionnement en gros volumes des filières longues de distribution, et plus marginalement en œufs.
 - **Avec le développement de circuits courts et de proximité, à même de fournir également des volumes pour la distribution.**

Une étude plus approfondie permettrait de fixer un objectif, pour chaque production, de nombre d'exploitations converties en 2017. **Cette étude pourrait prendre la forme d'une prospective à 20% de la S.A.U bio.**

Enfin, plusieurs partenaires rappellent la difficulté et la complexité du développement de l'AB, pas très adaptée à la définition d'objectifs chiffrés précis. En effet, viser un résultat est important, mais étant donné le temps qu'il faut pour faire une conversion (réflexion en amont), il est nécessaire de maintenir durablement **et de renforcer** les outils et dynamiques d'acteurs en place pour atteindre ces résultats, et ne pas se focaliser sur les résultats à court terme.

Quelles seraient les priorités retenues ?

Plusieurs priorités sont avancées par les partenaires :

- formations, formations actions, expérimentations, vulgarisation pour accélérer le processus de conversion
- **appui technique renforcé pour les agriculteurs bio en place**
- organiser et structurer les filières
- priorités qui dépassent la Bourgogne :
 - o faire en sorte de limiter les importations de produits bio substituables (non exotiques)
 - o réduire la dépendance aux protéines végétales

IV - ANALYSE ET ORIENTATIONS PAR AXE

AXE 1 - DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L'EXISTANT

QUESTIONNEMENT

Aides aux producteurs

Concernant les aides à la conversion et au maintien

Que pensez-vous du schéma des aides surfaciques actuelles (durée, modalités de versement, catégories, montants à l'hectare et par exploitation) ?

L'aide au maintien ne serait pas assez longue pour les grandes cultures (5 ans vs durée de la rotation 7 ans mini).

Une autre suggestion serait d'allonger la durée de l'aide sur les territoires prioritaires des BACs, avec possibilité pour l'agriculteur de se désengager sans contrainte (pas de pénalité en cas de bail non renouvelé).

Les aides bio ont subi une baisse liée à leur entrée dans le premier pilier et à la modulation (à expertiser).

Proposition de valoriser les aides au projet et non à la surface

Propositions intéressantes mais qui dépassent le cadre de l'ambition bio 2017 :

- **La future PAC doit contenir une enveloppe réservée aux bio et avec un montant garanti**
- **La future PAC doit harmoniser le montant des DPU entre les différents types de production, car actuellement, système inéquitable.**

Estimez-vous qu'il est utile d'établir des priorités ou des complémentarités d'intervention (distinguer niveau national/régional) ? Si oui :

Sur le plan territorial : ciblage sur certaines zones ? Lesquelles (zones répondant à des enjeux environnementaux telles que les zones de biodiversités particulières, les aires d'alimentation de captage, les zones répondant à des enjeux de structuration de filières...)?

Lors de la Commission régionale agro-environnementale (CRAE, section spécialisée de la COREAMR) du 22 janvier 2013, des témoignages ont montré qu'il était efficace de favoriser les conversions sur les territoires à enjeu eau - qui sont considérés par certains comme des « zones d'intérêt général » - sans cantonner le développement de l'AB à ces zones et avec les limites suivantes :

- Sur certaines zones à enjeux eau, les aides à la conversion sont très supérieures ce qui peut créer une distorsion de concurrence par rapport aux producteurs en dehors de la zone, et le risque est de voir se développer une bio opportuniste pendant 5 ans, avec retour en arrière après (comme pour MAE réduction d'intrants), même si ce risque est moins fort en bio compte tenu de la valorisation économique de ces nouvelles pratiques
- sans que cela défavorise des projets de conversion hors BAC.

(...)

En réponse à des enjeux de développement ou de structuration de filière : ciblage sur certaines filières ? Lesquelles (par exemple les filières encore émergentes et à développer comme les grandes cultures) ?

L'appui technique et l'appui à la structuration des filières doivent être renforcés sur toutes les productions. Les aides peuvent être ciblées sur les débouchés locaux pour

- les petites filières : petits fruits, apiculture, maraîchage diversifié, PPAM
- également les filières de circuit long (élevage, grandes cultures) où des économies d'échelle peuvent être nécessaires
- Les productions pour lesquelles la part des importations est aujourd'hui élevée (par exemple les fruits et légumes).
- Enfin, pour la filière piscicole, il est urgent de réfléchir à une alimentation des poissons qui soit AB mais aussi compatible avec les objectifs concernant l'impact CO2 et la chaîne alimentaire dans les océans. (nb : les poissons bio existent. Le cahier des Charges bio précise que la part végétale de l'alimentation des poissons doit être bio et que la part animale doit être issue de la pêche durable).
-
- Un partenaire suggère de promouvoir l'agroforesterie en grandes cultures, avec la nécessité de conduire des cultures en bio

La structuration des filières est en marche depuis quelques années. La filière bovine commence à être bien organisée en Bourgogne, avec des débouchés régionaux (Groupe BIGARD notamment) assurant une valorisation garantie de la production, et ce tout au long de l'année.

La filière ovine, du fait des faibles volumes qu'elle représente en Bourgogne et de la dispersion des élevages sur le territoire, reste quant à elle beaucoup plus fragile.

Le développement de la filière grande culture pourrait répondre à une attente de la filière animale en matière de fourniture d'alimentation du bétail.

En fonction de modes d'organisation des filières (organisation de producteurs, contractualisation...) ?

L'organisation des filières est indispensable pour le développement de l'AB, en parallèle d'un soutien à la vente directe et aux circuits de proximité qui ont encore un fort potentiel de développement.

Sur ce point, plusieurs stratégies peuvent être envisagées :

- Selon certains partenaires, les démarches adossées aux filières conventionnelles montrent leur efficacité et évitent de recréer des circuits parallèles aux circuits existants, à ce titre elles doivent être soutenues en priorité ;

- Pour d'autres, les filières spécialisées bio doivent être soutenues car elles sont portées par des acteurs bénéficiant d'une grande expérience de la filière bio et porteuses d'innovations organisationnelles

Enfin, un partenaire souligne que la contractualisation est souhaitable à condition qu'elle soit librement consentie par les deux parties et qu'elle entérine une relation dans laquelle chacun trouve un bénéfice.

En ce qui concerne l'élevage, la coopérative LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE est l'une des toutes premières structures à avoir été reconnue OP dans le secteur de l'agriculture biologique. Son schéma innovant de fonctionnement sous la forme d'une structure légère, en appui sur des OP du secteur conventionnel, a fait ses preuves et démontre au niveau national son efficacité.

Concernant les autres dispositifs

D'autres dispositifs d'aides aux producteurs sont actuellement utilisés, notamment le crédit d'impôt, l'aide à la certification, l'exonération sur le foncier non bâti. Jugez-vous nécessaire de faire évoluer ces dispositifs ? Dans quel objectif et comment ?

(...)

Crédit d'impôt :

En 2011, l'obligation de choisir entre le maintien des MAE ou le Crédit d'impôt se serait traduite par une perte nette de soutien à l'agriculture bio. De nombreux partenaires suggèrent de maintenir le crédit d'impôt bio, en particulier pour les petits producteurs, en créant une transparence pour les EARL (comme pour les GAEC), car cette aide est très utile pour les TPE.

Par contre, l'inscription de cette aide dans le dispositif « de minimis » reste limitant pour les producteurs bio (aucune autre possibilité de soutien financier contextuel par exemple).

Pour certains partenaires, le critère selon lequel 40 % des recettes de l'exploitation doit provenir du bio serait trop limitatif en matière d'accès au crédit d'impôt.

(...)

Comment assurer la cohérence et l'articulation des dispositifs d'aides à la bio ? Doivent-ils relever d'une politique uniquement nationale, uniquement régionale, d'une articulation entre ces deux niveaux ? Par quels moyens ?

Il faut arriver à renforcer la cohérence et l'articulation entre les différents dispositifs en prenant en compte les échelles territoriales et les dynamiques d'acteurs existantes (éviter l'effet millefeuille).

Des différentes contributions il ressort deux points de vue :

- Les soutiens généralisés (aide conversion, au maintien, à la certification, ...) doivent être nationaux, les projets locaux (vente directe, organisation de filières, références, animation et développement...) doivent être soutenus à une échelle régionale ou infrarégionale, dans le respect de l'équité entre régions.
- L'aide devrait être surtout nationale dans un souci d'équité, les aides départementale ou régionales n'intervenant que pour orienter sur une production particulière, une filière, une organisation... Une réflexion devrait alors être menée sur les critères de répartitions de ces aides (% des surfaces existantes et à développer?)

Sur un plan général de politiques publiques, les mesures du programme ambition bio 2017 pourraient être rattachées

- à la PAC 2014-2020
- au Xème programme d'intervention des Agences de l'eau (2013-2018)
- plus localement aux contrats de projets Etat-Région (CPER 2014-2020)
- à la loi d'orientation de l'agriculture présentée et examinée en fin 2013

Cela suppose d'articuler les lieux de gouvernance entre eux.

De plus, certains partenaires soulignent que le cadre très contraint actuel au niveau budgétaire pourrait être l'occasion d'arbitrages favorables à la bio au regard notamment des besoins d'animation nationale et territoriale (crédits d'animation bio des DRAAF).

Installation/transmission en bio

Y a-t-il des enjeux particuliers liés à l'installation / à la transmission des fermes bio ? Si oui précisez.

Transmission

Suite à une synthèse bibliographique sur le foncier réalisée par ABioDoc, il s'avère qu'il existe bien des enjeux particuliers à la transmission des fermes bio. Du fait des moyens mis en oeuvre pour accompagner la conversion des terres en bio, il est indispensable d'éviter le retour des parcelles bio en conventionnel à l'occasion d'une transmission.

De plus dans les 4 ans à venir, 1/4 des fermes bio de Bourgogne sera en transmission. Ce sont souvent des structures collectives, avec valorisation des produits en vente directe et/ou transformés. Les modalités d'accompagnement de ces transmissions sont à prévoir.

Pour cela, plusieurs dispositifs sont proposés :

- la veille foncière est indispensable et doit être accrue. Pour anticiper sur le foncier on pourrait indiquer les terres bio dans le Registre départemental d'installation et aussi les terres bio qui vont se libérer dans 5 ans par exemple, , ou créer des structures de concertation de l'offre bio comprenant les partenaires habituels, les structures bio, qui ont un contact privilégié avec de futurs installés ou des agriculteurs en conversion
- on pourrait imaginer une cession prioritaire d'une ferme bio ou de terres exploitées en bio à un projet bio, afin que le futur installé ou le repreneur des terres puisse bénéficier de l'historique.
- anticiper les fermes bio à transmettre et trouver des repreneurs en bio : pour ce faire, il faudrait identifier ces exploitations, recenser où il n'y a pas de repreneur connu, et se donner les moyens de les accompagner bien en amont de la cessation
- le bon porteur de projet n'étant pas forcément prêt au moment du départ du cédant en bio, des structures de portage et d'exploitation temporaire des terres en Agriculture biologique peuvent être créées (ex : "Les Semeurs du possible", ex-PACTES récemment constituée en Association régionale) :
 - o Cela peut passer par des conventions Région/SAFER, Région/EPF, Région/Terre de liens. Le principe est celui de l'identification d'une exploitation agricole dont le foncier est à vendre ayant une potentialité d'installation. Cette exploitation peut-être achetée par un opérateur foncier (SAFER ou EPF) avec une garantie financière de la Région sur un ou deux ans. Cela laisse le temps de développer un projet d'installation viable sur le site et de permettre à un éventuel investisseur, par exemple Terre de liens, de réunir les fonds pour acheter et mettre à bail (BRE) pour le porteur de projet d'installation.
 - o Dans le même temps, il faut faire exploiter en attendant, soit par un voisin déjà en bio, soit par une entreprise de travaux agricoles. Il y a un enjeu à créer un organisme capable de gérer cela (liste d'agriculteurs biologiques prêts à exploiter temporairement, société type SCIC).

Installation

Pour certains partenaires, mis à part le point spécifique de la transmission des fermes bio (non retour au conventionnel), les enjeux de la transmission sont les mêmes pour tous les exploitants. En matière d'installation la réussite des systèmes bio supposant une grande technicité et maîtrise des processus en jeu (agronomie notamment) les compétences des porteurs de projet doivent être avérées et accompagnées durant les 1ères années, ce que permet le Programme Régional à l'Installation jusqu'à ce jour.

Certains partenaires ont toutefois identifié des lacunes dans l'accompagnement lié d'une part à l'absence des structures bio dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation permettant d'apporter un appui technique complet et d'autre part, l'approche souvent conseillé semble-t-il dans le PRI (installation bio envisagée de façon progressive : installation conventionnelle puis conversion bio).

Pour d'autres, l'installation en bio présente des spécificités :

- beaucoup de hors cadre familial, sur des projets «atypiques», ce qui montre une ouverture d'esprit et une vision globale. Il est rappelé la nécessité de bien les accompagner techniquement. De plus, du fait du fort nombre d'installations en hors cadre familial, en maraîchage, l'âge limite de 40 ans pourrait être supprimé pour les aides à l'installation.
- Productions davantage diversifiées (gestion particulière)
- Commercialisation sur des circuits de proximité (bâtiments et matériels adaptés, contacts clientèle, livraisons)
- Peuvent intégrer un volet transformation (laboratoires aux normes)
- Exploitations fortement utilisatrices de main d'œuvre

L'accompagnement de l'installation / de la transmission en agriculture biologique présente-t-il des spécificités? Si oui, lesquelles? Quels outils seraient les plus pertinents pour l'accompagner?

Dans les différentes contributions des partenaires, trois points de vue se distinguent :

Selon certains, le dispositif d'accompagnement actuel est efficace et conçu pour venir en appui de toute installation quel que soit le système de production choisi, bio ou non bio.

D'autres considèrent que les problématiques de transmission et d'installation sont tellement urgentes et complexes dans le secteur conventionnel comme en agriculture biologique qu'il ne semble pas pertinent pour le moment de les traiter différemment. Ceci étant, d'autres précisent, toujours au vu de la pertinence de ces problématiques, que le chantier « installation- transmission » pourrait et devrait intégrer d'ores et déjà l'approche différenciée bio.

D'autres encore, formulent les propositions suivantes :

- Dans le dispositif PPP, rendre le stage longue durée (minimum 6 mois) de nouveau obligatoire. Peut être à prioriser sur les productions spécifiques en hors cadre familial, sans expérience (maraîchage, viticulture, ...)
- Intégrer les structures bio de développement dans le PRI: il faut informer sur la bio de façon transparente et cohérente ; ce qui n'est pas fait aujourd'hui
- Faciliter la transmission progressive des exploitations agricoles, notamment par un système de parrainage (ex : création d'un statut spécifique/ type CAPE). Comme pour l'installation en agriculture conventionnelle, le tutorat par un agriculteur expérimenté, rémunéré, permettrait de sécuriser l'installation ou la transmission.
- Parrainage sur 1 an financé par VIVEA. Les parrains seraient agréés formateurs et leur exploitation comme centre de formation avec possibilité d'être rémunérés par VIVEA.
- Développer des outils d'accompagnement technique et humains (pépinières, couveuses, parrainage, suivi par un conseiller, par l'agriculteur qui cède sa ferme).
- Bien former les repreneurs à l'agriculture bio : le développement généralisé de modules spécifiques dans l'enseignement agricole contribuerait à sensibiliser de futurs installés.
- Mettre en place un site internet public pour apporter aux nouveaux installés les réponses aux questions techniques qu'ils se posent. Ce site national doit avoir une arborescence permettant de descendre jusqu'au niveau local. Ce site national général pourrait en outre être relié aux sites nationaux bio déjà existants présentant déjà les particularités et étapes à l'installation bio (www.fnab.org).
- Développer des aides spécifiques uniquement pour les projets atypiques bio (diversités, petites unités de production, vente directe...) qui ne peuvent pas toujours bénéficier des aides pour l'installation
- Intégrer la formation professionnelle continue dans les dispositifs d'accompagnement en particulier par des actions relevant de la stratégie d'exploitation et alliant les approches à la fois techniques et économiques.
- La formation des accompagnateurs et le travail en équipe sera un préalable pour prendre en considération la spécificités des fermes Bio (connaissances techniques, filières courtes, références technico économiques régionales ...)

- Un accompagnement sur le long terme des porteurs de projet (souvent hors cadre) sera nécessaire (pour pallier le manque d'expériences professionnelles)

Les intéressés font parfois appel à des structures d'accompagnements moins « classiques » que les chambres d'agriculture ou la SAFER. Pour éviter d'avoir deux réseaux parallèles, un rapprochement entre ces deux types de structures serait souhaitable pour une meilleure connaissance réciproque. Des initiatives locales existent, comme la réflexion actuelle du PNR Morvan pour l'installation, associant Chambres d'agriculture, Terre de LIENS, SAFER, représentants du syndicalisme agricole, enseignement agricole, **ou encore sur le partenariat émergeant entre le Gab21, la Safer, Terre de Lien et la Chambre d'Agriculture 21.**

Faut-il prévoir de donner une priorité aux installations / aux transmissions en agriculture biologique (nationale/régionale) ? Si oui par quels moyens le feriez-vous ?

(...)

Transmission :

Plusieurs propositions sont avancées :

- Améliorer la mise en relation des porteurs projets et des cédants, **en s'appuyant sur les réseaux de producteurs bio existants locaux et nationaux (Fnab, Grab, Gab)**, prospecter dans les centres de formation spécialisés bio
- Favoriser les reprises par les non-familiaux, éviter les reprises par les voisins conventionnels, favoriser les installations en bio.
- Créer des outils favorisant la sensibilisation des jeunes non issus du milieu agricole et la reprise des fermes (outils juridiques et financiers).
- Favoriser les transitions en organisant départ en pré-retraite et installation d'un jeune, avec tuilage à faire entre le cédant et le repreneur
- Valorisation du point retraite si installation d'un jeune : ça évite de valoriser trop haut le capital de la ferme pour compenser une retraite trop basse.
- Inciter les cédants bio à entamer des démarches suffisamment tôt pour trouver un repreneur.

Gestion du foncier

Y a-t-il un enjeu particulier d'accès au foncier pour les producteurs en agriculture biologique dans votre région ? Si oui, préciser.

Là encore, plusieurs points de vue existent.

Toute installation, en conventionnel comme en bio, est difficile (le foncier libéré par un départ est absorbé en partie ou en totalité par les exploitations voisines).

L'accès au foncier est particulièrement difficile pour les projet innovants, portés par des néo-ruraux et sur de petites surfaces, ce qui est plus souvent le cas chez les porteurs de projet bio que conventionnels. De plus, pour la production de légumes, les zones maraîchères périurbaines sont souvent menacées par l'urbanisation. **En outre, les porteurs de projets sont plus sensibles aux problèmes de financement étant donné les particularités de ces projets atypiques (acceptation des prêts par les banques). L'intégration des banques dans les pôles conversion et transmission/installation bio pourrait être généralisée à toutes les régions.**

Plusieurs propositions sont avancées :

- Acquisition/échange de parcelles en zone rouge pour mettre en place des baux environnementaux
- Sensibilisation des propriétaires

Avez-vous identifié pour chacun d'eux des freins à leur utilisation ? Des évolutions pertinentes

pour répondre aux besoins d'accès au foncier des producteurs bio ?

Accompagnement du développement de la production (y compris appui technique)

Comment qualifieriez-vous l'accompagnement actuel des producteurs en conversion ou envisageant la conversion?

Au regard des contributions des partenaires, un accompagnement à la conversion et post conversion bio semble indispensable. Il nécessite d'avoir plus de moyens humains (et donc financiers) pour accompagner correctement tous les producteurs (issus des installations et conversions). Selon certains l'accompagnement est bon au démarrage, insuffisant les années suivantes faute de moyens.

Les structures d'accompagnement spécialisées **bio** sont jugées comme « sérieuses » par le reste des partenaires.

L'accompagnement par les Chambres d'Agriculture **et par les structures d'accompagnement spécialisées bio** se fait selon elles sans prosélytisme. **Pour ces deux réseaux**, il s'agit d'accompagner le porteur de projet d'une part dans sa réflexion sur l'opportunité d'une conversion et, d'autre part, à construire un projet techniquement et économiquement viable.

Plus particulièrement, les structures bio cherchent à faire connaître et reconnaître l'agriculture biologique aux agriculteurs conventionnels, pour casser la barrière « psychologique » qui existe actuellement.

Comment mieux accompagner les producteurs en conversion ou envisageant la conversion notamment vers des publics spécifiques (exemple : zone péri-urbaine) ?

Les zones péri-urbaines présentent des opportunités pour la vente directe. Des études de marché, entre autres, peuvent aider les producteurs à s'en saisir.

Plusieurs propositions sont avancées :

- mettre en place un système de parrainage direct entre producteurs individuels et/ou collectif pour les producteurs en cours d'installation ou en conversion
- Accompagner l'élaboration du projet de conversion (humain, système d'exploitation)
- Soutenir la création de références et de documents technico-économiques...
- Soutenir la mise en place de réunions « partage d'expériences » entre bio et futurs bio
- intégrer des agriculteurs en conventionnel dans les réseaux bio

La rentabilité, et par voie de conséquence la pérennité, du système de production de l'éleveur en conversion ou l'envisageant, doit être un élément décisif pour le passage en bio. Les études doivent être établies sur la base d'un fonctionnement hors aides à la conversion.

Quel rôle du conseil agricole pour la conduite de la politique en faveur de la bio ?

- Présenter objectivement les éléments techniques, économiques, sociaux et environnementaux pour une prise de décision en connaissance de cause de l'agriculteur. De là naît la crédibilité et la confiance de l'agriculteur. **« ouvrir les fermes biologiques, les faire visiter »**
- Accompagner le suivi technico-économique des exploitations (individuel et collectif, conversion et post-conversion) pour éviter les échecs et rendre durables les projets bio. Faire un bon diagnostic de départ, identifier les points forts et les freins à la conversion
- Sensibiliser les conventionnels, diffuser de l'info
- Créer plus de lien entre les acteurs, avoir une réelle démarche transversale et pluridisciplinaire, faire le lien avec la formation et la recherche

- former à l'AB tous les conseillers agricoles conventionnels

L'appui technique a pour but l'adaptation de la production à la demande du marché (conformité et qualité des produits, saisonnalité de production...), tout comme les producteurs en conventionnel doivent toujours adapter leur production pour rester en adéquation à la demande du marché.

Comment améliorer l'organisation et la cohérence des réseaux de conseil ?

Plusieurs propositions différentes sont formulées par les partenaires :

- cesser de raisonner en termes de « spécificité AB » et ne pas scinder le conseil bio et le conseil conventionnel,
- Parallèlement, élargir et conforter les compétences des agents en AB, mais de même sur tous les systèmes innovants,
- Consolider et soutenir les réseaux spécialisés bio et flécher les crédits vers ces organismes,
- Activer et soutenir un pôle conversion multipartenarial en lien avec la programmation du CAS DAR 2014-2020
- les agriculteurs biologiques de Bourgogne et les structures qui les représentent rappellent la nécessité de dissocier le conseil bio du conseil conventionnel, justifié par des approches techniques différentes voire contradictoire.
- Elaborer un plan d'action concerté au niveau régional avec une cellule de coordination pour mettre en place et assurer le suivi de ce plan : permettra de voir qui va faire quoi, et de départager les limites d'actions de chacun + un plan de priorités pour la région + plan de moyens à développer
- agir en transparence, cultiver l'esprit « interface, inter-réseaux » : développer de bonnes relations entre structure, écoute... ne pas hésiter à faire appel à des médiateurs si conflits
- faire des réunions thématiques (techniques, réglementation, communication) avec tous les acteurs concernés par la thématique (inter-réseaux)
- élaborer des dépliants, plaquettes ou fiches techniques qui identifient qui fait quoi (et plaquette en ligne) si ces documents n'existent pas

Des liens entre les OP et les techniciens en charge du suivi des producteurs bio doivent être facilités et créés, pour échanger et communiquer sur les pratiques d'une région à l'autre.

Des ponts entre structures de filières différentes mais qui peuvent être complémentaires (céréales et élevage notamment) doivent être créés.

De même l'organisation du conseil en élevage avec les réseaux des chambres d'agriculture qui interviennent également en élevage reste souvent à améliorer.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Auriez-vous des recommandations sur ce point ?

Importance d'organiser les actions de diffusion de telle sorte qu'elles ne soient pas clivantes et ne mettent pas en opposition des agricultures donc des agriculteurs. Il est préférable de promouvoir ces modes de production sous l'angle du développement de techniques innovantes et d'efficacité économique.

Présenter les projets bio d'un point de vue global, en omettant pas d'intégrer les externalités environnementales, sociale ...

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

De nombreuses actions de communication se déroulent dans certains départements de la région. Ils prennent la forme de publication communes aux différents acteurs de la bio par exemple. Ils prennent pour

d'autre la forme d'une communication généralisée à tous les exploitants avec des parties dédiées spécifiquement aux pratiques en bio (publications en viticulture ou en GC notamment).

Ils s'appuient sur des problématiques de développement (agro-équipement, agronomie...) communes aux différents modes de production et permettant des échanges entre les producteurs et leurs conseillers (Désherb'Sol, Journées techniques désherbage mécanique, couverts végétaux...).

Les projets de développement du bio par l'outil MAET sur des zones à enjeu eau sont particulièrement exemplaires (action Eau de Paris/SEDARB sur le territoire des Vallées de la Vanne, action du syndicat des eaux de Saints en Puisaye, précisions sur ces projets disponibles auprès de la DRAAF si nécessaire). Ces mesures fortement incitatives sur des zones à enjeux sont très efficaces pour développer l'AB, mais présentent des limites que nous avons décrites ci-dessus dans la rubrique des aides surfaciques.

Enfin, la création de lieux tests agricoles est mise en avant par plusieurs partenaires comme projet exemplaire et à développer :

- Projet PACTES : mise en place de lieux tests agricoles pour l'installation en maraîchage biologique (contact disponible auprès de la DRAAF si nécessaire).
- Réseau Semeurs du Possible (en lieu et place du projet PACTES)

AXE 2 - STRUCTURATION DES FILIERES (en termes économiques et territoriaux)

L'EXISTANT

QUESTIONNEMENT

Stratégie globale de structuration des filières

Quelle stratégie de structuration de filière vous semble pertinente (nationale/régionale/interrégionale) ? Quels seraient les outils à développer ?

(...)

La complémentarité des filières doit être mise en avant : filière végétale et filière animale en ce qui nous concerne en particulier.

La structuration des filières doit engager tous les échelons d'une filière, depuis les producteurs aux distributeurs via les transformateurs afin d'assurer une bonne diffusion des produits bio et par voie de conséquence un développement de l'agriculture biologique.

La structuration des filières doit être au minimum à l'échelle régionale voire interrégionale (Bourgogne + Auvergne). Les outils de transformations et les circuits logistiques doivent être davantage pris en compte dans les programmes de développement et pas seulement la production comme c'est souvent le cas.

Existe-t-il dans votre région des initiatives exemplaires (individuelles/collectives) à partager au niveau national (animation, fonds dédiés, relations entre acteurs...) ?

Animation d'un pôle BIO Massif Central qui regroupe entre autres les acteurs des filières Bovins et ovins. Comité de pilotage spécifique entre acteurs de la bio (Chambres d'agriculture, organismes bio spécifiques et représentant des filières) à un échelon territorial adapté (exemple de l'Yonne et Côte d'Or).

Projet Biolait et Coopérative laitière de Bourgogne. Développement de la filière lait bio permise par un ensemble de facteurs : travaux depuis plus de 10 ans sur les références technico-économiques par l'IDELE et les CA (en lien avec le Pôle), et action des filières (avec soutien du SEDARB pour la structuration de filières et l'accompagnement du projet restauration collective).

L'exemple de coordination des acteurs pour la diffusion d'un produit tel que la viande bovine sous la marque (en attente d'IGP) Charolais de Bourgogne, peut être déclinée au niveau de la bio.

Quels besoins particuliers d'évolution sont identifiés concernant les dispositifs d'aides à la structuration des filières pour les actions collectives (Fonds avenir bio, fonds régionaux, crédits d'animation...) et pour les actions individuelles (aides à la création d'entreprise, aides à l'investissement...) ? Quelles synergies avec d'autres dispositifs de financement existants ou en construction (fonds d'investissement publics ou privés) ?

(...)

Il semble pertinent de veiller à ce que les dispositifs d'aide soient bien mis en place dans des projets développant concrètement les volumes et les circuits d'activité bio afin de garantir le développement de la consommation et de la distribution de produits bio produits nationalement.

Quels seraient les intervenants les plus pertinents pour accompagner la mise en place de ces dispositifs ? Pourquoi ?

Le plus pertinent serait de créer une cellule de coordination (plan d'action concerté avec différents représentants des acteurs bio régionaux et des financeurs)

Un partenariat entre l'ARIA (association régionale des industries alimentaires) et le SEDARB (organisme technique de développement de l'AB) est également suggéré.

Selon certains, les DRAAF et Conseils Régionaux sont les intervenants adéquats par rapport aux dimensions de stratégie de structuration à favoriser.

Sur quels aspects et comment pensez-vous qu'il faille veiller à la bonne coordination entre régions ?

Un des partenaire affirme qu'il faut éviter les tentations d'identification régionale trop forte qui perturberaient la perception de l'identification des produits de l'agriculture biologique par les consommateurs.

A contrario, au vu de la nécessité de la relocalisation de l'économie et du besoin des consommateurs identifié, les producteurs bio et les structures qui les représentent pensent indispensable de tracer et plus simplement identifier la localisation géographique des produits au moyen des identifiants existants (marque Biobourgogne).

Par ailleurs, l'expérience de certains montre qu'il faut veiller à ce que la mise en place d'une filière sur une région ne déstructure pas une autre filière dans la région voisine.

Encore une fois, le besoin de cohérence des actions et des aides entre les différents échelons territoriaux (commune, département, région, massif, national...) est essentiel.

Les dimensions et rayonnement des distributeurs, transformateurs etc peuvent être suprarégionaux, il convient donc de veiller à une bonne articulation des programmes régionaux.

Contractualisation entre les opérateurs de la filière

Des spécificités ou des besoins particuliers en matière de contractualisation sont-ils identifiés pour le secteur de l'agriculture biologique ? Lesquels ? A quel(s) stade(s) de la filière ?

(...)

Les marchés bio étant généralement des marchés de niches, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des outils de contractualisation pour gérer les volumes de production, c'est-à-dire assurer une production la plus constante possible et étant le moins pénalisée possible par des pics ou des creux de production. La contractualisation entre les différents maillons de la filière sont indispensables pour réguler la production.

La connaissance des filières et des marchés

Avez-vous identifié des besoins spécifiques d'information dont vous ne disposez pas ? Lesquels ?

Plusieurs besoins sont mentionnés :

- plan de communication national sur les pratiques de production et de commercialisation des filières bio (longues et courtes) territorialisées et solidaires
- s'organiser en réseau pour digérer l'information déjà existante
- désigner une structure qui référence, dans un catalogue ou un moyen de communication similaire, de manière exhaustive les producteurs et opérateurs bio
- renforcer le lien avec toutes les structures nationales avec l'annuaire de l'Agence Bio (catalogue présentant de manière exhaustive les producteurs et opérateurs bio existants)
- étudier les besoins et comportements des consommateurs sur la région, en prenant avec précaution les enquêtes consommateurs car leurs intentions peuvent être éloignées de leurs actes d'achat.
- Etablir des cotations pour les céréales bio
- Faire des études poussées par filière (plus détaillées que l'observatoire régional)

Il serait pertinent de connaître les volumes de production par région ou bassin de production afin de mieux anticiper l'activité à venir et mettre en place les outils de contractualisation.

Une commission bio est en cours de mise en place à Coop de France, ce qui pourra répondre à ces besoins d'information et aux échanges entre acteurs de la filière.

Quelle contribution le niveau régional peut-il avoir pour l'évolution des systèmes d'information ?

Un partenaire propose que le niveau régional encadre les informations sur les échanges pour limiter la spéculation.

Au niveau régional, le système d'information doit apporter notamment davantage pour la fourniture locale et en restauration collective des produits bio.

Autres outils

Faut-il mettre en place des outils spécifiques par filière ? / Par métier (transformation/distribution) ? Lesquels ?

(...)

Au niveau régional ou interrégional, l'AB pourrait être abordée dans la diffusion du produit et la liaison de la production aux circuits de distribution comme un autre signe de qualité (label rouge, IGP, AOC...) qui est géré par un ODG (Organisme de Défense et de Gestion du signe de qualité). Le signe officiel de qualité AB n'a pas l'équivalent d'un ODG.

AXE 3 - DEVELOPPEMENT DE LA CONSOMMATION

L'EXISTANT

QUESTIONNEMENT

Note : sur l'ensemble des questions, vous pourrez distinguer les actions à conduire au niveau individuel (par exemple soutien d'actions portées par des entreprises) des actions à conduire au niveau collectif.

Stratégie globale de développement de la consommation

Quelles actions publiques permettraient de soutenir le développement de la consommation de produits biologiques en phase avec le développement de la production (au niveau national/régional/interrégional) ? Pour quels marchés (local, national, export...) ?

Remarque préalable : attention à ne pas développer la consommation sur les productions importées.

Selon les différentes contributions reçues, différents publics sont à sensibiliser :

2. Actions de **sensibilisation, information, promotion** auprès du grand public, mais aussi au niveau des acteurs du domaine de la santé (médecins, infirmiers, aide-soignants, diététiciens, directeurs hôpitaux, directeurs maisons de retraite...), et des différents syndicats et patrons pour toucher le monde de l'entreprise et enfin des élus (nb : il existe à Auxerre un restaurant inter-entreprises qui valorise les productions locales en bio)

- médias grand public :
 - o Que l'Agence bio développe un argumentaire contre « la bio c'est cher »
 - o mettre une publicité en faveur des aliments biologiques sur le même slogan que « Eviter de manger trop gras, trop sucré, trop salé »
 - o Offrir la possibilité d'une identification d'origine du produit (nb : existant dans le règlement bio UE)

(...)

Restauration hors domicile

Comment améliorer et développer les actions mises en œuvre (nationalement/régionalement) pour développer la consommation des produits bio et dans toute la mesure du possible locaux dans la restauration collective publique (en distinguant si nécessaire différents types de restauration collective) ?

D'après certains partenaires en lien avec la gestion des cantines scolaires, l'augmentation de la consommation de produits bio dans les cantines des établissements scolaires passe par la suppression de 2 freins :

1- Le coût : Les produits bio ont des coûts supérieurs à ceux des produits issus de l'agriculture traditionnelle, l'objectif de 20 % est inatteignable dans un système où les tarifs de cantine ne peuvent pas évoluer (fixation par le Conseil Régional).

Les exemples connus de réussite d'introduction de produits bio se sont toujours traduits par une aide apportée par la collectivité territoriale (mairie, conseil général,...)

2 – L'organisation de la filière : Celle-ci est nécessaire non seulement pour permettre de fournir en quantité les produits nécessaires mais surtout pour rentrer dans la logique des appels d'offres qui sont désormais systématiquement utilisés dans les marchés de fourniture des produits alimentaires.

Faute de répondre à ces 2 questions, selon eux l'utilisation de produits bio ne pourra être que ponctuelle dans le cadre d'actions de sensibilisation.

Certains exemples de réussite d'introduction de produits bio locaux ont toutefois été possible par une approche différente de leur restauration, sans prise en charge de coûts d'achat des produits supplémentaires :

- planification de l'approvisionnement en lien avec les producteurs directement (et leurs organismes de développement),
- recalibrage des portions et des menus,
- limitation du gaspillage alimentaire...

Face à ce constat, les partenaires proposent plusieurs pistes pour développer le bio dans la restauration collective publique, dont certaines ont pu être concrètement expérimentées et vérifiées par le Sedarb :

- Faire se rencontrer les services de restauration (gestionnaire, cuisinier) et les agriculteurs pour :
 - o Planifier les repas en fonction de la production agricole
 - o Planifier la production agricole en fonction des repas
- Impliquer les élus locaux pour un soutien fort et efficace de la démarche, inciter les collectivités à apporter un appui financier au surcoût

- Organiser les producteurs de légumes de plein champ pour qu'ils puissent fournir la restauration collective (cf. questions ci-dessus)
- Engager des discussions avec des groupes nationaux (casino cafétéria, leclerc, cora...), travailler avec les groupes de restauration spécifiques (Elior, Sodexho, Api...), avec une charte (nb : certaines entreprises achèteraient la production des exploitations en conversion au prix du bio : un bon coup de main pour passer ce cap difficile)
- Former les cuisiniers et gestionnaires à la méthodologie d'introduction de produits bio locaux et à la maîtrise des coûts. Travailler techniquement et précisément sur l'évaluation et l'atténuation du surcoût d'un approvisionnement local par rapport à une production industrielle déconnectée du territoire. De nombreux leviers existent : réduction des postes de dépenses hors coût denrées, suppression du gaspillage, économie sur fluides (eau, énergie,...), etc.
- Eduquer à la consommation de produits locaux dans les cantines régionales (bio et non bio), associer les parents d'élèves et les élèves à la démarche, s'appuyer sur les enseignants/ instituteurs, qui sont souvent les plus motivés

Enfin, les règlements sanitaires et les normes juridiques, notamment le code des marchés publics (référence à la proximité géographique), seraient des contraintes pour l'introduction de produits bio en restauration collective.

Reconnaître les organisations spécialisées bio (Sedarb) comme référent technique en terme de restauration collective bio, auprès des collectivités et restaurants collectifs. La méthodologie d'introduction de produits bio locaux pourrait ainsi être démultipliée ce qui permettrait alors de rendre visible et centralisée la demande en produits bio locaux, préalable indispensable à la structuration des filières.

(...)

Achats des ménages

Quelles actions nouvelles (nationales/régionales/interrégionales) estimez-vous pertinentes pour encourager le développement de la consommation? Par filière? Dans quels circuits de distribution (grandes surfaces alimentaires, magasins spécialisés bio, vente directe du producteur, artisans-commerçants) ? Selon quelles modalités ?

Plusieurs propositions sont avancées :

- Faire vivre le territoire, en créant des moments d'échanges et de rencontre entre les consommateurs et les producteurs.
- Mener des actions auprès des jeunes :
 - o Sensibiliser les jeunes sur le lien entre produits biologiques/produits locaux/produits bruts, et sur le lien entre produits biologiques et une alimentation saine, basée sur une cuisine simple et familiale (promouvoir l'utilisation de produits bios bruts plutôt que de produits bio ou conventionnels transformés)
 - o Réapprendre aux jeunes à cuisiner car les produits bios transformés sont trop difficilement accessibles au consommateur moyen
 - o Développer l'éducation au goût
- Développer la consommation grand public :
 - o Besoin de faire des études de comportement de consommateurs non bio pour voir sur quels critères axer la communication
 - o faire une communication spécifique en milieu rural (où les consommateurs sont plus proches des producteurs et voient moins l'intérêt du bio) et en milieu qui paraît préservé au niveau environnement (ex : Massif Central) : l'intérêt du bio est aussi moins visible pour ces raisons.
 - o faire un automne bio en plus du printemps bio ?
 - o relayer la campagne « Bio et Local, c'est l'idéal » de septembre

AXE 4 - RECHERCHE – DEVELOPPEMENT

L'EXISTANT

QUESTIONNEMENT

Recherche / R&D (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Quelles sont aujourd'hui les thématiques de recherche sur l'agriculture biologique pour lesquelles vous constatez des insuffisances ?

(...)

La filière élevage au niveau de la région, basée sur l'élevage extensif, correspond bien au mode de production biologique. Il n'y a donc pas d'insuffisance technique réellement pointée. Toutefois les efforts doivent porter sur la maîtrise technique en élevage.

Quels sont les axes prioritaires ou actions précises à développer ?

(...)

Amélioration technique en élevage : l'accompagnement technique doit rester une priorité.

Comment assurer la cohérence des programmes de recherche au niveau national / européen / mondial ?

Actuellement, il existe un Réseau Mixte Technologique (RMT) DévAB (développement de l'Agriculture Biologique) qui coordonne les programmes de recherche à l'échelle nationale autour de l'Agriculture Biologique. Selon les partenaires le rôle de ce RMT devrait être renforcé et appuyé.

L'ITAB coordonne les programmes de recherche nationaux bio (et s'appuie sur les besoins identifiés en recherche-expérimentation du réseau bio régional).

Il ne semble pas exister de structure semblable d'harmonisation des programmes de recherche à l'échelle européenne ou mondiale. Des initiatives visant la construction de telles structures devraient être favorisées notamment au travers de projets financés par les programmes PCRD ou encore ANR.

Développement agricole / Appui technique (en faisant apparaître pour chaque question ce qui concerne l'amont et ce qui concerne l'aval)

Comment optimiser et organiser la cohérence des actions de développement et des acteurs du développement ?

(...)

Les actions de développement doivent être coordonnées au sein de filières organisées et structurées afin de garantir la pertinence de celles-ci par des indicateurs concrets tels que les volumes produits et accompagnés, les quantités certifiées et mise en marché... Chaque acteur économique prenant part aux programmes de soutien et de développement de l'agriculture biologique doit être en mesure de justifier son activité en AB et donc la cohérence des actions soutenues par les fonds publics.

Quels sont les documents-clés diffusés à ce jour et auprès de quel public (résultats techniques et économiques, comparaison avec d'autres modes de production...) ?

En viticulture, les bulletins techniques (actuellement sur abonnement) comportent une partie AB.

Le Sedarb édite un bulletin technique viticole hebdomadaire, l'Echo des vignes.

Les résultats sont diffusés par l' « Echo des Champs » (rédactions et publication SEDARB / Chambres) à tous les agriculteurs AB, mais ils sont jugés insuffisants par certains partenaires. Pour cette raison, les Chambres d'agriculture ont en projet un bulletin technique destiné à tous les agriculteurs AB.

L'appui technique mené par LES ELEVEURS BIO DE BOURGOGNE exploite les données technico-commerciales de la coopérative et de l'union de coopératives UCA FEDER à laquelle elle adhère pour la mise en marché des productions bovines et ovines.

Les travaux des réseaux d'élevage de l'INRA de Theix sont également une source d'information spécifique.

Quels moyens mettre en œuvre pour développer et valoriser les actions bio dans les lieux assurant le développement, notamment dans les fermes expérimentales ou de démonstration ?

(...)

L'exemple de la ferme expérimentale de Jalogny en Saône et Loire qui effectue des essais en système conventionnel transposables en agriculture biologique est à suivre. Les essais de conduites d'engraissement de bovins s'adressent aux deux systèmes de production, conventionnel et bio, permettent de relier élevage bio et conventionnel, et rencontrent de ce fait un intérêt certain de la part des éleveurs.

Capitalisation et diffusion des projets exemplaires

Vous pouvez rappeler ici quelques exemples d'actions publiques et/ou partenariales réussies dans votre région et susceptibles d'être transposées à d'autres régions.

Les bulletins techniques viticoles des Chambres d'agriculture présentent aussi bien les préconisations en bio qu'en conventionnel, sans faire la distinction entre les publics : constat : les vitis bio sont satisfaits de ne pas être traités « à part », les viti conventionnels sont forcés de constater que la conduite de la vigne en bio n'est pas insurmontable. Le Sedarb contribue à la rédaction de ces bulletins techniques viticoles. Toutefois, la complémentarité de ces bulletins avec l'Echo des vignes bio portés par les structures bio est également reconnue par les viticulteurs biologiques.

Les journées techniques thématiques sont un bon moyen de mixer les publics motivés par l'innovation. Innovation qui pourra être au service de l'AB ou d'autres modes de production respectueux de l'environnement (ex : « Désherb'sol »).

AXE 5 - FORMATION DES ACTEURS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

Note liminaire : l'adaptation de la formation est une action qui relève plutôt du niveau national, mais peut être complétée par des actions au niveau régional/ interrégional.

L'EXISTANT

QUESTIONNEMENT

Faut-il mettre en place des formations spécifiques pour des profils ou des métiers particuliers

(artisans des métiers de bouche) ? Lesquelles ?

(...)

Développer la formation à l'agriculture biologique en liens directs avec les agrobiologistes (favoriser le système de parrainage)

Il est indispensable de promouvoir et former davantage de personnes aux métiers de la boucherie. Cela ne relève pas spécifiquement d'une problématique de l'agriculture biologique.

AXE 6 - ADAPTATION DE LA REGLEMENTATION

L'EXISTANT

QUESTIONNEMENT

Concernant la réglementation générale

Quels sont les sujets précis de réglementation pour lesquels vous estimez que les spécificités de l'agriculture biologique ne sont pas encore suffisamment prises en compte ? Quelles solutions seraient pertinentes ?

(...)

Les producteurs bio et leurs représentants précisent que les bio ne travaillent pas « dans une bulle », des contaminations peuvent exister ainsi que les « faux positifs » qui sortent parfois des analyses (exemple Luzerne/Mépiquat,...). Les producteurs bio sont soumis aux mêmes exigences sanitaires par la réglementation générale, pourquoi être traités différemment sur le reste ?

Concernant la réglementation bio

Les outils d'accompagnement actuels (guide de lecture, guide des produits phytosanitaires, base de données semences...) sont-ils suffisants ? Des évolutions de ces outils seraient-elles utiles ? Si oui, lesquelles ?

Une piste pourrait être de faire des fiches techniques réglementaires par production (comme celles qu'avait fait la FNAB il y a quelques années), avec des mises à jour régulières, avec éventuellement adaptation à la zone de montagne si nécessaire.

Donner les moyens de diffusion des fiches réglementaires par production du réseau Fnab (mises à jour régulièrement).

Dans quelles filières, actuellement non-couvertes par la réglementation communautaire ou nationale serait-il nécessaire de développer des règles sur la production biologique ?

Filières cosmétiques bio, produits ménagers, textile....

Y a-t-il des cas précis où la réglementation constitue un frein ou un avantage pour le développement de l'agriculture biologique ? Lesquels ?

Le règlement européen est considéré trop laxiste par certains, qui proposent les adaptations suivantes :

- Renforcer les règles de production bio à l'étranger et d'importation

- Besoin de préciser les process de fabrication pour la transformation bio
- Ne pas autoriser le principe de dérogation pour les épandages aériens
- Différences de tolérance entre les OC sur mixité pour une même espèce (blé barbu /non barbu) => besoin d'harmonisation
- Nouveau règlement européen : trop léger au niveau des productions animales (traitements antibiotiques, antiparasitaires...)
- Vinification bio : devrait inciter à des méthodes plus soustractives (filtrations...) qu'additives (enzymes, SO2...)
- vin à l'export : pas de mention équivalente « en conversion » (mais possible d'écrire quelque chose sur la contre-étiquette). NB : La mention « vin en conversion vers l'agriculture biologique » n'est pas utilisable. Il est possible d'utiliser la mention « produit en conversion vers l'agriculture biologique » uniquement si le seul ingrédient végétal d'origine agricole mis en œuvre est le raisin (pas d'utilisation de sucre, de moût, d'alcool...). L'utilisation des substances autorisées à l'annexe VIII bis du règlement 889/2008 est possible.
- Connaissance des pratiques du voisinage européen et éviter leurs dérives. aller vers un « Guide de lecture » européen de la réglementation bio
- Les contrôles des organismes certificateurs sont différents d'un OC à l'autre. Certains contrôles sont trop légers, ça pourrait décrédibiliser la bio.
- Contrôler la localisation des approvisionnements en alimentation animale. Que ce soit plus cadré. Etre plus rigoureux pour éviter les scandales de type contamination OGM.

Un partenaire souligne le manque de volonté de créer une filière biologique en production de betterave sucrière. En effet, il semble pour certains partenaires que les contraintes liées à la production bio ne seraient pas compatibles avec les règles de gestion des quotas betteraviers. Il s'avère en réalité que le frein à la création d'une filière bio betteravière soit plutôt d'ordre technique.

Un cas précis : le fait de pouvoir conduire sur une exploitation une partie de bovins en système conventionnel, une catégorie clairement identifiée, les broutards dont la destination est systématiquement les débouchés conventionnels, pourrait lever les réticences de nombreux éleveurs à franchir le pas de la conversion. En effet, pour de nombreux éleveurs, conduire les broutards en bio, avec les surcoûts de production que cela revêt (complémentation en aliment bio), est un frein au développement de l'élevage bio.

V – COMPLEMENTS EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR PROGRAMME NATIONAL « AMBITION BIO 2017 »

Gouvernance

Quel type de gouvernance est souhaitable pour le pilotage et le suivi stratégique du développement de la bio (au niveau national, au niveau régional, au niveau interrégional) ?

Cf question p 6 sur la conférence régionale bio.

L'enjeu est de travailler en complémentarité, dans la transparence, la reconnaissance et le respect des organismes existants.

Le plan bio national doit permettre de favoriser la coordination entre acteurs et la souplesse d'adaptation.

Les structures qui représentent des agrobiologistes bourguignons et organismes de développement demandent à être reconnus membres associés aux CDOA. Les structures bio représentent en effet un secteur de production et la Fnab est reconnue au niveau national.

Quels acteurs estimez-vous indispensables au tour de table ?

Certains partenaires soulignent l'importance de s'appuyer sur les corps intermédiaires et les structures représentatives des acteurs concernés (Chambres d'agriculture, syndicats professionnels...) et de mener une dynamique ne mettant pas en opposition les différents acteurs.

Par ailleurs, au vu de leur représentativité du monde agricole bio et de leur expertise en terme de développement de l'agriculture biologique, certains partenaires soulignent l'importance de s'appuyer sur:

- Structures de développement et de représentation bio : (CGAB- Gab, Sedarb, BBA)
- Structures économiques 100% bio (Cocebi, EBB)
- Structures économiques mixtes (coopératives...)
- Associations citoyennes, environnementalistes, consommateurs

Enfin, d'autres demandent à ce que les acteurs du territoire (syndicats, associations, collectivités, PNR, etc.) soient plus impliqués.

Quelles approches pourraient être mises en place pour favoriser la transversalité dans la mise en œuvre des différents axes ?

Un partenaire suggère d'activer le pôle conversion régional, avec pour coordonateur, les Groupements régionaux Bio (en Bourgogne, le Sedarb).